

**L'intégration dans les Amériques**

**Les Notes d'information de  
l'Observatoire des Amériques**

**Le marché commun du Cône Sud  
(MERCOSUR / MERCOSUL)**

**Alessandra de Lima Neves**

Dernière mise à jour :  
24 février 2003

Le processus d'intégration menant à l'édification du Marché Commun du Sud (MERCOSUR en espagnol ou MERCOSUL en portugais) s'inscrit dans le sillage des négociations entreprises par le Brésil et l'Argentine visant une plus grande coopération politique et économique. Le défi était énorme en raison de l'absence, jusqu'alors, de liens profonds entre les futurs partenaires. Le fait que le MERCOSUR soit devenu, en très peu de temps, le bloc économique le plus important de l'Amérique latine relève d'un véritable effort politique et de la mise sur pied d'un calendrier de libéralisation fort ambitieux. En effet, l'accord fondateur du MERCOSUR, le Traité d'Asunción, que nous examinerons plus en détail dans les pages suivantes, fixait l'objectif de créer une zone de libre-échange devant conduire en l'espace de quatre ans à une union douanière. L'échéance venue, les quatre pays membres devaient adopter un tarif extérieur commun (TEC) qui, au départ, n'impliquerait pas l'ensemble des produits, certains faisant partie d'une longue liste d'exceptions. L'intégration économique visait aussi, au-delà de la libéralisation du commerce des biens et services, la libre circulation des facteurs de production, l'harmonisation des normes juridiques et institutionnelles, ainsi que la coordination des politiques macroéconomiques et sectorielles. Il est intéressant de souligner, dans le cas du MERCOSUR, que le projet de marché commun ne découlait pas de la nouvelle vision compétitive de l'intégration à l'économie mondiale qui s'est développée en Amérique latine depuis les années 1980. D'une part, il reprenait, en l'adaptant, la vision et les ambitions communautaires des premiers modèles d'intégration, s'inspirant tout autant de l'expérience européenne, et de celle du Benelux, que de l'ALALE (Association latino-américaine de libre-échange) et de l'ALADI (Association latino-américaine d'intégration)<sup>1</sup>. D'autre part, en se consolidant sur le plan économique comme sur le plan politique, il apparaissait très rapidement comme une voie intégrative suffisamment crédible pour forcer les États-Unis à se résoudre de lui apporter leur soutien, et ce faisant, à reconnaître le rôle de leader régional joué par le Brésil.

Toutefois, le MERCOSUR avait besoin de plus que des appuis extérieurs pour poursuivre son chemin d'intégration. À cet égard le soutien venu de l'Europe n'a pas réussi à empêcher que le projet d'union douanière du Cône Sud traverse une période de grave crise. Le soutien politique nécessaire à l'intégration a également fait défaut de la part des pays membres du bloc, et ce, au moment où les crises financières internationales affectaient les pays de la région, contribuant ainsi à révéler de nombreuses divergences entre les quatre partenaires commerciaux. Au cours des trois dernières années (1999-2002), la crise du MERCOSUR a atteint son paroxysme, conséquence des fréquentes remises en question et finalement de la stagnation du processus d'intégration. Cependant, les démarches actuelles des gouvernements en place nous font croire qu'un revirement de

---

<sup>1</sup> Ce sont ces structures particulières qui font d'ailleurs dire à de Almeida qu'il s'agit là d'un "hybride conceptuel" (Paulo R. de Almeida "Presentacion", dans José Angelo Faria, *O MERCOSUL : Princípios, Finalidade e Alacnce do Tratado de Asusunção*, Ministerion das relações Exteriores, Brasília, 1993. p. ix). Il ne s'agit pas d'un simple accord commercial, doté de structures dites souples comme dans le cas de l'ALENA, puisqu'on y retrouve également, entre autres, une assemblée parlementaire, des conseils économiques et sociaux et des groupes de travail (dix). Les influences sont nombreuses. Si le Traité de Rome a été une source d'inspiration importante sur le plan institutionnel, les signataires du traité d'Asunción se sont aussi inspirés du GATT, et même de la Convention de 1944 créant le BENELUX et du Protocole de La Haye de 1947. Quoi qu'il en soit, c'est en décembre 1994 à Ouro Preto (Brésil) que le projet a été définitivement scellé, le protocole signé par les présidents des quatre pays concernés attribuant au MERCOSUR/MERCOSUL une personnalité juridique internationale.

situation est encore possible. Le désir de restaurer la confiance au projet, et de le renforcer en élargissant le nombre de pays membres, apparaît dans un moment crucial étant donné l'avancement des négociations visant la création de la ZLEA (zone de libre-échange des Amériques). Le MERCOSUR, qui représente environ 220 millions d'habitants, soit 44% de la population entière de l'Amérique latine, 59 % de son territoire et 54 % du PIB de la région<sup>2</sup>, n'est pas de taille négligeable. Il est le quatrième marché au monde après l'ALENA, l'Union européenne et le Japon<sup>3</sup>.

## Les origines

Le 26 mars 1991 fut signé, à Asunción (Paraguay), par l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, le Traité<sup>4</sup> qui devait engager les quatre pays dans la voie d'un marché commun au terme d'une période de transition courant jusqu'au 31 décembre 1994. En date du 17 décembre 1994 à Ouro Preto (Brésil), le projet fut définitivement scellé; le protocole signé par les présidents des quatre pays attribuant au MERCOSUR/MERCOSUL une personnalité juridique internationale. La capacité de signer des accords internationaux était l'une des clauses suggérées par l'Union européenne, appelée à devenir la principale partenaire commerciale du MERCOSUR.

Avant d'examiner le contenu du Traité d'Asunción, il faut faire un retour en arrière et rappeler, tout d'abord, que ce sont les pays du Cône sud qui ont été à l'origine de la création de l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALE); ensuite qu'un premier accord de coopération économique fut conclu, en avril 1969 à Brasilia, avec la signature du Traité du bassin de La Plata, Traité par lequel les pays riverains entendaient exploiter en commun cet important cours d'eau et promouvoir l'installation d'industries sur ses berges; enfin, qu'une Entente de coopération économique (Convenio Argentina-Uruguay de Cooperación Económica), connue sous le nom de Pacte économique de coopération (PEC), avait été signée en août 1974 par l'Argentine et l'Uruguay. Par ailleurs, même s'ils étaient prêts à collaborer entre eux, l'Argentine et le Brésil restaient toujours très réticents à s'engager dans une forme de coopération économique avancée. La rivalité historique entre ces deux pays pour le leadership régional et la présence de gouvernements militaires pendant de longues années n'avaient fait que renforcer cette réticence. La transition vers des gouvernements civils, en 1983 en Argentine et en 1985 au Brésil, allait modifier cet état de chose et rapprocher deux pays que la proximité géographique, le commerce bilatéral et la complémentarité économique ne pouvaient qu'inciter à coopérer<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> <http://www.mercosul.gov.br/textos/default.asp?Key=71>

<sup>3</sup> <http://mercosur.org.uy>

<sup>4</sup> <http://www.mercosur.org.uy/pagina1esp.htm>

<sup>5</sup> Il faut quand même noter que, si on avait pu noter un certain rapprochement entre les deux pays, notamment lors de la Guerre des Malouines, rien cependant ne laissait présager un tel rapprochement. Confrontés au problème de la dette extérieure, l'économie des deux pays traversait alors une période difficile, marquée par le recul de la croissance, la déstabilisation des finances publiques, une inflation de plus en plus hors de contrôle en dépit des plans successifs de stabilisation macroéconomique. À ceci venait s'ajouter le fait que les échanges entre eux étaient limités ; les différends commerciaux étaient en outre nombreux et les scénarios de conflit étaient loin d'être écartés.

Un premier geste marquant la volonté de coopérer fut posé avec la Déclaration d'Iguaçu, signée par les gouvernements de ces deux pays le 30 novembre 1985. Cette déclaration souligne, entre autres, l'importance qu'ils attachent aux processus de démocratisation en cours, la nécessité d'unir leurs efforts pour défendre des intérêts communs dans les forums internationaux, et finalement la nécessité d'intégrer leurs ressources économiques pour faire face à la nouvelle conjoncture internationale. Une Commission mixte (Comisión Mixta de Alto Nivel), constituée de représentants des secteurs public et privé des deux pays, fut mise sur pied.

Quelques mois plus tard, en juillet 1986, le Brésil et l'Argentine signaient le Programme d'Intégration et de Coopération Économique (Pacto de Integración y de Cooperación Económica Argentina-Brasil (PICAB) ou Acta para la Integración Argentino-Brasileña), qui prévoyait l'ouverture graduelle et sectorielle des deux marchés nationaux, la recherche d'une plus grande complémentarité dans certains secteurs de production et une coopération dans les domaines du transport, des communications et de l'énergie. Ce programme, qui s'inscrivait dans le cadre juridique de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), devait être mis en place de manière graduelle, flexible et équilibrée. Il plaçait la production industrielle au centre du processus d'intégration envisagé par les deux pays. Mentionnons aussi que cette intégration se réalisait principalement et presque exclusivement à travers les instances gouvernementales. Premièrement, le secteur privé ne semblait pas croire en la viabilité du processus d'intégration d'autant que les problèmes internes des deux pays, l'instabilité politique et économique, accaparaient les attentions. Deuxièmement, la participation des secteurs non-gouvernementaux était entravée par l'absence de véritables instances participatives, ce qui change après la signature du Traité d'Asunción. Cela n'empêche qu'au niveau gouvernemental les discussions progressaient : la signature de ce programme a été suivie par la signature de 24 protocoles sectoriels entre 1986 et 1988, le plus important d'entre eux, le protocole 1, prévoyait la libéralisation du commerce d'environ 50 % des biens produits dans les deux pays.

Plusieurs ententes furent par la suite signées entre l'Argentine et le Brésil, et les échanges connurent un certain essor accompagné d'une plus grande diversification. Néanmoins, les résultats, prometteurs au début, ne furent pas vraiment à la hauteur des attentes initiales, avec le résultat que la plupart des engagements souscrits dans le cadre des protocoles ne furent pas respectés. Il faut cependant noter que les problèmes de la dette extérieure et les difficultés rencontrées sur le plan économique sous l'effet des politiques macro-économiques de stabilisation, n'y ont pas été étrangers. L'approche "produit par produit" adoptée dans les négociations commerciales n'était pas de nature non plus à favoriser la signature d'accords de grande portée. Ceci ne devait toutefois pas empêcher les présidents Raúl Alfonsín et José Sarney de signer, en novembre 1988, un nouvel accord, le Traité d'intégration, de coopération et de développement (Tratado de Integración, Cooperación y Desarrollo). Ce Traité, ratifié par les parlements des deux pays en août 1989, prévoyait notamment la mise en place d'une zone de libre-échange et la libéralisation complète des échanges entre les deux pays au terme d'une période de transition de dix ans, soit jusqu'à la fin de l'année 1999. Il consolidait par ailleurs l'idée de mettre en place un Marché commun regroupant l'ensemble des pays du Cône sud.

On constatera le changement qui apparaît graduellement dans la manière d'envisager l'intégration. En particulier, plutôt que de mettre l'accent sur la production et le développement national, c'est de plus en plus en termes de marché régional et d'insertion dans l'économie mondiale qu'on envisage la question. Ce changement se fera surtout sentir avec l'arrivée au pouvoir, en 1989, de Carlos Menem en Argentine et de Fernando Collor de Mello au Brésil, au début de 1990. Entendant, l'un et l'autre, engager beaucoup plus fermement que ne l'avaient fait leurs prédécesseurs l'économie dans la voie libérale du marché et du désengagement de l'État, ils mettront alors en oeuvre un ambitieux programme de privatisations, non sans faire, parallèlement, de l'élimination de l'inflation l'une de leurs grandes priorités économiques<sup>6</sup>. Autre signe de changement, les deux présidents devaient signer en juillet 1990, à Buenos Aires, un nouvel accord, appelé Acta de Buenos Aires. Cet accord prévoyait l'établissement d'un marché commun avant la fin de l'année 1994 avec, en contrepartie, la libéralisation complète des échanges entre les deux pays d'ici cette date. Un mois plus tard, en août 1990, le Paraguay et l'Uruguay annonçaient leur décision de se joindre à ce projet. Il faut cependant noter que l'Uruguay avait été associé au processus de rapprochement entre l'Argentine et le Brésil depuis ses débuts, ayant signé d'ailleurs plusieurs accords sectoriels. Pour le Paraguay, l'invitation de se joindre au projet de Marché commun allait être pour lui l'occasion de sortir de l'isolement économique et politique des années de dictature militaire. Le Chili, invité à se joindre au projet, déclina l'invitation, préférant se tourner vers le Nord plutôt que vers un futur marché commun du cône sud qui lui semblait moins prometteur sur le plan commercial et surtout plus instable sur le plan macro-économique. Notons enfin, avant de passer au Traité d'Asunción proprement dit, que l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay devaient encore signer un nouvel accord de "complementación económica" (ACE n° 14), celui-ci venant remplacer l'accord de 1986.

## Les dispositions du Traité d'Asunción

Voyons ce qu'il ressort des 24 articles<sup>7</sup> qui constituent le Traité d'Asunción<sup>8</sup> Deux remarques préliminaires s'imposent toutefois. Tout d'abord, il convient de noter que le Traité a été signé à un moment où se dessinaient d'importantes fractures dans les relations économiques internationales. Le spectre d'un monde divisé en grands blocs économiques rivaux apparaissait alors d'autant plus menaçant que le cycle de l'Uruguay

---

<sup>6</sup> Il faut rappeler à cet égard qu'entre 1984 et 1994, l'inflation avait augmenté de 700 % par an en moyenne au Brésil. Les plans Cruzado (1986), Bresser (1987), celui de l'été 1989, de même que les deux plans Collor de 1990 et 1991 s'étaient tous soldés par un échec. L'introduction, en mars 1994, d'un système transitoire de monnaie de compte fondé sur une Unité réelle de valeur qui devait conduire à l'introduction, en juillet 1994, d'une nouvelle unité monétaire, le real, dont la valeur sera ancrée sur le dollar et l'imposition de sévères mesures budgétaires et monétaires qui accompagnaient ce nouveau plan finiront par venir à bout de l'inflation. Appelé plan real, ce plan contribua grandement à l'élection à la présidence de Fernando Henrique Cardoso, alors ministre des Finances.

<sup>7</sup> Le Traité contient par ailleurs cinq annexes. Annexe 1 : Programme de libéralisation commerciale; Annexe 2 : Régime général d'origine; Annexe 3 : Système de résolution des différends; Annexe 4 : Clause de sauvegarde; Annexe 5 : Groupes de travail

<sup>8</sup> Voir SICE en espagnol <http://www.sice.oas.org/trade/mrcsrs/mrcsrins.asp> ou en anglais <http://www.sice.oas.org/trade/mrcsr/mrcsrtoc.asp>

n'avait pu être sauvé in extremis en décembre 1990 qu'au prix de nombreux compromis, que les Européens s'étaient engagés sur la voie de l'Union économique en 1989, et que les États-Unis, s'engageant à leur tour sur la voie du régionalisme économique, avaient lancé en juin 1990 leur grand projet pour les Amériques. Les craintes de se voir ainsi marginalisés sur la scène économique internationale étaient alors d'autant plus grandes pour les pays en développement qu'après avoir opté pour la voie libérale d'un développement ouvert et tourné vers l'extérieur, ceux-ci se trouvaient plus tributaires que jamais des conditions d'accès aux grands marchés internationaux. Par ailleurs, ainsi que nous l'avons souligné plus haut, il convient de rappeler que, quel que fût l'attrait d'une éventuelle zone de libre-échange des Amériques, la signature d'accords bilatéraux ou sous-régionaux n'était pas non plus sans présenter de multiples avantages pour des pays qui entendaient à travers ceux-ci à la fois consolider les fragiles acquis démocratiques des dernières années et unir leurs efforts en vue d'assurer entre eux une plus grande complémentarité sur le plan économique tout en cherchant à être plus compétitifs sur la scène économique internationale. Tout cela pour dire que si la voie suivie pour l'intégration sera la voie compétitive du marché, il ne faudrait pas pour autant sous-estimer le fait que le projet lui-même répondait également à des préoccupations stratégiques.

Si nous revenons au Traité lui-même, il convient de distinguer clairement les finalités générales du traité, les dispositions relatives à l'implantation d'un futur marché commun et les dispositions de structure qui sont fort différentes de celles que l'on retrouve dans l'ALÉNA<sup>9</sup>. À un autre niveau, il convient aussi de prendre en considération les changements institutionnels qu'a apportés le Protocole d'Ouro Preto<sup>10</sup> du 14 décembre 1994. Le Traité d'Asunción demeure toutefois l'instrument juridique de base du projet intégratif.

Le chapitre premier du Traité définit les finalités, les principes et les modalités de l'implantation d'un futur marché commun. Les objectifs du marché commun (art. 1) sont:

- i) de promouvoir la libre circulation des biens, des services et des facteurs de production ;
- ii) d'établir un tarif extérieur commun et d'adopter une politique commerciale commune vis-à-vis des États tiers ;
- iii) de coordonner les politiques macro-économiques et sectorielles dans des domaines comme, par exemple, le commerce extérieur, l'agriculture, l'industrie, la fiscalité et la monnaie ;
- iv) d'harmoniser les législations nationales de manière à consolider le processus d'intégration.

---

<sup>9</sup> Les 24 protocoles signés par l'Argentine et le Brésil depuis 1985 ont été annexés au Traité.

<sup>10</sup> Site en anglais : <http://www.sice.oas.org/trade/mrcsr/ourop/index.asp>  
ou en espagnol : <http://www.sice.oas.org/trade/mrcsrs/ourop/ouropins.asp>

Pour atteindre ces objectifs, les quatre pays s'entendent (art. 5) pour mettre en place:

- i) un programme de libéralisation des échanges entre les quatre pays devant conduire à la création d'une zone de libre-échange;
- ii) une coordination des politiques macro-économiques;
- iii) un tarif extérieur commun; et,
- iv) l'adoption d'accords sectoriels afin d'optimiser l'utilisation et la mobilité des facteurs de production.

Le Traité d'Asunción identifie, dans son préambule, les étapes à franchir pour arriver au marché commun. Le programme de libéralisation des échanges prévoit deux choses. Premièrement, l'élimination graduelle des tarifs douaniers aux frontières des quatre pays<sup>11</sup>. Ce processus devait être complété le 31 décembre 1994 pour l'Argentine et le Brésil, et le 31 décembre 1995 pour le Paraguay et l'Uruguay. La mise en place d'une zone de libre-échange, le 1er janvier 1995, devait constituer la première étape du processus qui doit conduire à la formation d'un Marché commun. Deuxièmement, le programme prévoit l'élimination complète des barrières non-tarifaires. Notons par ailleurs que le Traité prévoyait également la mise sur pied de groupes de travail, dix en tout<sup>12</sup>, dans les domaines suivant : commerce, douanes, normes, politiques fiscales et monétaires, transport terrestre et maritime, industrie, technologie, agriculture, énergie, coordination des politiques macro-économiques, travail, emploi et sécurité sociale.

Plusieurs sommets ont suivi Asunción. Le sommet de Las Leñas (Argentine) de juin 1992 permit entre autres de consolider l'échéancier et de coordonner les décisions et les politiques macro-économiques en vue de l'échéance du Marché commun du 1er janvier 1995<sup>13</sup>. C'est à l'occasion de ce sommet que la Bolivie présenta sa candidature pour faire partie du MERCOSUR. Toutefois, comme l'article 20 du traité d'Asunción interdit aux pays membres de faire partie d'une autre organisation régionale, la candidature de la Bolivie, déjà membre du Groupe andin, ne put être acceptée, et ce, bien que ce pays effectue près de 60 % de ses échanges avec les pays du MERCOSUR. Ce sera lors du deuxième sommet, tenu en décembre 1992 à Montevideo que seront entre autres discutées les questions relatives au tarif extérieur commun et aux relations futures entre le MERCOSUR et l'ALENA<sup>14</sup>. Ce sommet fut difficile en raison des difficultés économiques que traversait alors le Brésil et des incertitudes politiques liées à l'accession récente de Itamar Franco à la présidence de ce pays. Les présidents réitérèrent néanmoins leur engagement en faveur du processus d'intégration amorcé et s'entendirent aussi sur la formule proposée par l'un des groupes de travail d'établir le tarif extérieur commun entre 0 et 20 %, et dans le cas de quelques produits à 35 %. Le troisième sommet, à Asunción le premier juillet 1993, ne permit pas de concrétiser le

<sup>11</sup> La réduction des tarifs devait se faire tous les six mois : 47 % des échanges le 30 juin 1991, 54 % des échanges le 31 décembre 1991, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la période de transition, pour l'Argentine et le Brésil. Il faut cependant noter qu'un certain nombre de produits étaient exclus et inscrits dans des listes d'exception

<sup>12</sup> Actuellement ils sont quatorze.

<sup>13</sup> Voir Déclaration présidentielle de Las Leñas :

<http://www.mercosur-comisec.gub.uy/DOCUMENT/COMUNIC/IIcumbrePteMjun92/Lenas92.htm>

<sup>14</sup> Voir Déclaration présidentielle de Montevideo :

<http://www.mercosur-comisec.gub.uy/DOCUMENT/COMUNIC/IIIcumbrePteMdic92/Mdeo92.htm>

projet de tarif extérieur commun, l'Argentine et le Brésil ne s'entendant pas, pour des raisons de politique intérieure, sur le degré et le rythme de libéralisation de la zone de libre-échange vis-à-vis de l'extérieur<sup>15</sup>. Il faudra attendre encore deux autres rencontres, à Colonia<sup>16</sup> en janvier 1994, puis à Buenos Aires en août 1994, pour que soient définitivement précisés et entérinés les termes de l'union douanière et les conditions d'application d'une Clause commune de la nation la plus favorisée, ce que viendra officialiser la signature du protocole de Ouro Preto<sup>17</sup>, en décembre 1994. C'est alors que le MERCOSUR acquiert ses traits fondamentaux actuels, les pays membres ayant opté pour un modèle intergouvernemental où les positions communes demeureraient dépendantes de la volonté de chaque État impliqué<sup>18</sup>.

Deux facteurs ont joué en faveur du projet : la mise en place, au Brésil, en juillet 1994, du plan de stabilisation monétaire par le ministre des Finances de l'époque, Fernando Henrique Cardoso<sup>19</sup> (devenu président par la suite, de 1994 à 2002), et la décision du gouvernement de réduire de 35 % à 20 % les tarifs douaniers de 445 produits. Ces mesures devaient donner une nouvelle impulsion au projet et surtout permettre de sortir de l'impasse politique et ainsi de respecter l'échéance prévue de janvier 1995<sup>20</sup>. Le tarif extérieur (TEC) a donc finalement été mis en place, comme

<sup>15</sup> Voir Déclaration présidentielle d'Asunción :

<http://www.mercosur-comisec.gub.uy/DOCUMENT/COMUNIC/IVcumbrePteMjun93/Asunci93.htm>

<sup>16</sup> Voir Protocole de Colonia : <http://www.sice.oas.org/trade/mrcsrs/decisiones/AN1193.asp>

<sup>17</sup> Lors de cette rencontre importante, les quatre gouvernements sont convenus de la création d'une liste d'environ mille produits. Pour ces produits, les tarifs doivent être automatiquement éliminés au terme d'un processus de transition fixé au 31 décembre 1998 pour l'Argentine et le Brésil, et au 31 décembre 1999 pour les deux autres partenaires. La signature du protocole de Ouro Preto devait signifier une nouvelle phase : *“instauró una organización institucional permanente y entró en vigencia el arancel externo común, que junto con la liberalización esencial del intercambio mutuo, dio lugar a la unión aduanera”* (<http://www.sice.oas.org/trade/mrcsrs/ourop/ouropins.asp>). Ce protocole signifia la restructuration des 11 groupes.

<sup>18</sup> La constitution du Brésil, tout comme celle de l'Uruguay, ne lui permet pas de faire partie d'une entité supranationale, elle lui permet uniquement de négocier des accords de coopération dans le cadre de l'Amérique latine. Par contre, le Paraguay et l'Argentine, qui ont procédé à une réforme de leur Constitution (l'un en 1992 et l'autre en 1994), se sont dotés de dispositions leur permettant de participer à des organismes supranationaux.

<sup>19</sup> La stabilisation de la valeur de la monnaie et l'élimination de l'inflation sont sans aucun doute à mettre au crédit du président Cardoso, et ce, d'autant que, dans le même temps, stimulée par la croissance des échanges extérieurs et les entrées de capitaux, au tire des investissements directs notamment, l'économie brésilienne a connu une croissance économique d'autant plus forte que la politique budgétaire, relativement souple, est venue compenser les effets négatifs d'une politique monétaire restrictive. À plus d'un égard, les résultats économiques affichés par le Brésil sont tout à fait remarquables : la croissance de la productivité est très forte, le niveau d'endettement extérieur est relativement modeste, etc.. Cela dit, outre le creusement observé des inégalités sociales, force est de noter que la politique économique suivie a aussi eu pour effet d'entraîner, d'un côté, une augmentation du déficit public et, de l'autre, une forte progression des importations, avec le résultat que le Brésil est aujourd'hui confronté au déséquilibre croissant de ses comptes extérieurs. Déjà, la réunion des ministres de l'économie et des présidents des banques centrales du MERCOSUR, le 24 avril 1994, avait permis de surmonter la crise qui était survenue en son sein à la suite de la décision de la Banque centrale du Brésil d'exiger le paiement de toutes les importations du 1 avril au 31 juillet pour éviter la dévaluation du real. Ces mesures n'ont guère permis au Brésil de s'ajuster. La crise boursière et monétaire qui frappe actuellement durement les pays d'Asie du Sud-Est a eu des retombées au Brésil.

<sup>20</sup> Le Brésil avait augmenté ses tarifs au début de 1995, de 32 % à 70 %, sur 109 produits exemptés de l'union douanière ; principalement, des véhicules automobiles, de l'équipement automobile et des biens de



prévu, le premier janvier 1995, mais ce fut un TEC partiellement harmonisé. Il varie entre zéro et 35 % selon les produits, le taux moyen étant de 14 %. Il faut cependant noter que le TEC concerne environ 90 % des produits importés de l'extérieur. Les autres produits constituent les "listes d'exceptions". Il s'agit, essentiellement, de biens d'équipement, de matériel informatique, de produits pétrochimiques et des télécommunications. Pour ces produits, il était prévu que les tarifs soient abaissés sur une base linéaire, jusqu'à ce qu'ils deviennent égaux au tarif extérieur commun moyen de 14 % ; le 1er janvier 2001 dans le cas de l'Argentine et du Brésil, et en 2006 pour les biens de production dans le cas du Paraguay et de l'Uruguay. Dans le cas des télécommunications, l'échéance est le 1er janvier 2006, et le taux prévu est de 16 %. Une période d'exception a toutefois été accordée à l'Argentine en raison des graves conséquences de la crise qui a secoué son économie en 2001-2002. Celle-ci peut ajouter de 1,5 % à tout TEC. En fait, le pourcentage du tarif extérieur est loin d'être harmonisé. Lors de la 23<sup>ème</sup> Réunion du Conseil du Marché Commun, en décembre 2002, les quatre pays ont convenu de prolonger jusqu'à la fin de 2003 le droit de chaque associé de formuler des listes d'exceptions comportant cent produits au total.

## La structure du MERCOSUR

Quant à la structure organisationnelle ou administrative du MERCOSUR prévue au chapitre II, elle reposait au départ sur deux instances: le Conseil du Marché commun (CMC), qui est l'instance de coordination, et le Groupe du Marché commun (GMC), qui est l'instance exécutive. Le Conseil se compose des présidents ainsi que des ministres de l'Économie (ou des Finances) et des Affaires étrangères de chaque pays. La présidence se fait, par alternance, tous les six mois. Le Groupe voit à l'exécution des dispositions du Traité et des décisions du Conseil. Il supervise onze sous-groupes (sectoriels) ainsi que les commissions et groupes ad hoc. C'est une instance essentiellement technique. Le siège social du Groupe est à Montevideo (Uruguay).

Depuis le premier janvier 1995 (protocole de Ouro Preto), la structure institutionnelle du MERCOSUR comprend désormais le Conseil du Marché Commun, le Groupe du Marché Commun, la Commission du Commerce, la Commission parlementaire commune, le Forum économique et social à caractère consultatif et le secrétariat administratif<sup>21</sup>. Seuls les trois premiers organes ont des pouvoirs de décision. La Commission du Commerce est devenue un organe important, puisque c'est à elle que revient le mandat de veiller à la mise en place de l'union douanière et, dans une certaine mesure, de favoriser le règlement des différends.

La question du règlement des différends, reportée lors de la signature du Traité d'Asunción<sup>22</sup>, a fait l'objet d'un protocole particulier, signé à Brasilia le 17 décembre

---

consommation durables. La mesure devait être temporaire, et permettre au Brésil de surmonter ses difficultés économiques. La réunion du CMC à Asunción en avril 1995 devait accorder cette dérogation au Brésil et lui permettre de faire passer sa liste d'exceptions de 300 à 450 produits en 1996. L'Argentine et l'Uruguay ont une liste d'exception de 300 produits, et le Paraguay de 399 produits.

<sup>21</sup> Il faut mentionner aussi le Conseil de coopération macro-économique qui joue un rôle important en matière de coordination des politiques macro-économiques. Ce n'est toutefois pas un organe officiel.

<sup>22</sup> La proposition de l'Uruguay de mettre sur pied un Tribunal de justice n'avait pas été retenue.

1991<sup>23</sup>. Le mécanisme relève du Secrétariat et repose sur la formation d'un panel composé de trois arbitres, chaque pays choisissant le sien, le troisième étant choisi par accord mutuel. Une procédure différente est prévue selon que le différend implique des gouvernements ou des personnes physiques ou morales. Dans le premier cas, il n'y a pas de mécanisme d'appel et la décision est exécutoire; dans le second cas, il revient au Groupe de statuer.

En plus de ces structures, les membres s'entendirent sur le fait que l'intégration économique devait s'effectuer dans le cadre des normes de la démocratie représentative<sup>24</sup>. Ainsi, le 25 juillet 1996 à San Luis en Argentine, les présidents du MERCOSUR et ceux du Chili et de la Bolivie signèrent la Déclaration présidentielle sur l'engagement démocratique du MERCOSUR (*Declaración Presidencial sobre el compromiso democrático en el MERCOSUR*). Une « clause démocratique » fut alors adoptée prévoyant la suspension d'un membre dont le gouvernement contreviendrait à l'État de droit (ou la fin de son statut d'associé). Les dirigeants du MERCOSUR utilisèrent ce mécanisme en 1996 pour avertir les autorités militaires du Paraguay des conséquences d'un coup d'État et encore une fois en 1998, dans la confusion dans laquelle se sont déroulées les élections au Paraguay. Le 24 juillet 1998, à Ushuaia (Argentine) durant le XIV Sommet des présidents du MERCOSUR, un pas de plus fut franchi avec l'adoption du Protocole Ushuaia<sup>25</sup> qui incorporait l'engagement d'assurer le maintien et le respect des normes démocratiques dans les Traités avec le Chili et la Bolivie.

Deux remarques finales peuvent être faites sur le Traité d'Asunción. Premièrement, le Traité reconnaît l'existence de « différences ponctuelles » en faveur du Paraguay et de l'Uruguay (Art. 6) ; par contre, il est entièrement lié par une logique, celle de la réciprocité des droits et des obligations entre les quatre partenaires (Art. 3). Cette logique est entièrement traversée par les idées de libre concurrence et de compétitivité et ce, dans les termes juridiques définis par le GATT. Deuxièmement, le Traité n'entend pas reproduire le modèle de développement des décennies passées, mais au contraire établir les conditions qui doivent permettre à chacun des quatre pays d'accroître la compétitivité de leur économie respective et de profiter de la création d'un marché régional pour s'insérer plus efficacement dans l'économie mondiale.

## Les développements récents : du succès...

La création du MERCOSUR répondait, dès le départ, à des préoccupations tout autant d'ordre politique qu'économique. Politique tout d'abord, dans la mesure où l'évolution de la conjoncture politique en Argentine et au Brésil a été beaucoup plus déterminante dans le rapprochement entre les deux pays que les facteurs économiques.

<sup>23</sup> Le Protocole de Brasilia, en anglais : <http://www.sice.oas.org/trade/mrcsrs/decisions/AN0191e.asp>  
en espagnol : <http://www.sice.oas.org/trade/mrcsrs/decisions/AN0191.asp>

<sup>24</sup> Une préoccupation pour la démocratie est présente depuis le Sommet de Las Lenas de 1992. Selon la déclaration présidentielle de Las Lenas : « *Los Presidentes ratificaron que la plena vigencia de las instituciones democráticas es un supuesto indispensable para la existencia y el desarrollo del MERCOSUR* ».

<sup>25</sup> Voir : <http://www.mercosur-comisec.gub.uy/DOCUMENT/Ushuaia/USHUAIAE.htm>

La volonté des deux pays de renforcer la stabilité politique et la sécurité dans la région à travers un projet intégratif commun apparaît comme centrale à la fin des années 1980.

À un autre niveau, il faut noter un très net changement dans la détermination de l'Argentine et du Brésil à s'insérer de manière plus compétitive dans l'économie mondiale. En ce sens, la formation d'un espace économique intégré apparaît tout autant comme un moyen pour ces deux pays de consolider cette insertion compétitive que comme l'occasion de poursuivre la voie des réformes économiques. Enfin, la création progressive d'un marché commun englobant l'ensemble des pays du cône sud était perçue comme un moyen de renforcer le pouvoir de négociation vis-à-vis les partenaires commerciaux de longue date, notamment les États-Unis et les pays de l'Union européenne.

Au vu des premiers résultats, la plupart des observateurs s'accordent à dire que le MERCOSUR/MERCOSUL a été, jusqu'en 1998, un succès. Premièrement, le commerce intra-régional a connu depuis le début de la décennie une très forte progression; entre 1990 et 1998, les exportations intra-régionales sont passées de 8,9 % à 25,1 % des exportations totales, et les importations intra-régionales de 14,1 % à 21,4 % des importations totales. Tout au long de ces années, le décalage entre la croissance des échanges intra-Mercosur et la croissance des échanges avec le reste du monde a provoqué des critiques de la part de la Banque mondiale et des États-Unis pour qui cette intégration était discriminatoire à l'égard des États tiers et contrevenait aux principes inscrits dans les accords du GATT. Aussi, en matière d'investissements, il y a eu une plus grande interaction entre les membres à travers des investissements croisés, surtout entre le Brésil et l'Argentine. Le commerce intra-régional du Brésil représente 15% de son commerce extérieur ; l'Argentine est actuellement son deuxième partenaire commercial, derrière les États-Unis. Le Brésil est aujourd'hui le premier partenaire commercial de l'Argentine devant les États-Unis. (Voir annexe statistique).

Il faut ajouter que la dynamique intégrative semble aussi avoir eu un impact positif sur les entreprises de la région, et notamment les plus grandes. Une classe d'entrepreneurs régionaux serait en train de se constituer. En 1991, six entreprises brésiliennes étaient installées en Argentine. Actuellement, elles sont plus de 350. Le même accroissement prévaut depuis l'Argentine vers le Brésil. Dans ce contexte, des entrepreneurs brésiliens ont créé à Buenos Aires le "Groupe Brésil" dans le but de mieux placer leurs investissements dans ce pays. Le Brésil est actuellement le principal investisseur étranger en Argentine. Ajoutons que ce pays a concentré durant la dernière décennie le quart de tous les investissements directs étrangers en Amérique latine, à égalité avec le Mexique, ce qui témoigne de la confiance des investisseurs étrangers en l'avenir du MERCOSUR.

Sur le plan politique également, le MERCOSUR était perçu comme une réussite. En vertu du Traité d'Asunción, la création d'une zone de libre-échange n'est que la première étape d'un processus qui doit conduire à la création d'un véritable marché commun. Si le Brésil souhaitait aller rapidement dans cette direction comme l'ont fait les Européens, l'Argentine se rapprochait davantage des conceptions libre-échangistes véhiculées par les promoteurs de l'ALENA. Fort des premiers succès économiques obtenus, le Brésil entendait faire du MERCOSUR/MERCOSUL le point d'ancrage d'un projet plus ambitieux d'intégration en Amérique latine. Ainsi, le processus

d'harmonisation des politiques économiques que sous-tend le projet de marché commun s'est accéléré lors des premières années. Si, durant la phase de transition de 1991 à 1994, l'accent a surtout été mis sur la libéralisation des échanges, les pays, à commencer par l'Argentine et le Brésil, se sont engagés dans la voie de la convergence des politiques économiques, industrielles, scientifiques et technologiques.

### ...à la crise

Cependant, le véritable projet d'un marché commun n'est pas encore une réalité. La mise en place d'une zone de libre-échange effective, initialement prévue pour l'année 1999, a été remise en raison des difficultés financières des États membre. Quant à l'avènement d'une union douanière, il sera tout simplement improbable que l'échéancier de 2005 soit respecté. En effet, les difficultés financières et monétaires rencontrées par le Brésil et l'Argentine à la suite de la crise russo-asiatique ont forcé ces deux pays à prendre unilatéralement des mesures d'urgence et à revoir leurs ambitions. Auparavant, la crise mexicaine de 1994-1995 ne semble pas avoir provoqué d'impact négatif sur le processus d'intégration du MERCOSUR. Au contraire, le processus a continué d'avancer, les membres ayant signé en 1997 un protocole sur le commerce des services. Les problèmes commenceront véritablement avec la crise russo-asiatique qui s'est traduite par un retrait de capitaux touchant les pays émergents et par des effets un peu moins immédiats sur le commerce international. C'est l'Argentine qui a le plus souffert de la chute du prix du pétrole brut et des produits céréaliers. Aussi, la dévaluation du real brésilien de 1999 survient dans ce contexte (une baisse de 30 % par rapport à la monnaie américaine), empirant la situation de l'Argentine qui n'a pas pu dévaluer le peso vis-à-vis du dollar. L'augmentation considérable de l'exportation brésilienne vers l'Argentine provoque un mouvement de revendication de la part des producteurs argentins qui exigent plus de protection pour leurs produits. Afin d'atténuer le conflit, le Brésil a décidé d'abandonner son programme de financement des exportations (PROEX)<sup>26</sup>. Ce ne fut toutefois pas suffisant pour empêcher que la situation en Argentine ne s'aggrave et en 2001, lorsque la crise éclate avec toute sa force, les tensions commerciales déjà existantes au sein du MERCOSUR s'amplifieront davantage.

Malgré une augmentation du commerce total entre les États membres du MERCOSUR, ceux-ci seront confrontés à une véritable remise en question des principes de l'Union douanière au premier semestre 2001, alors que la récession argentine s'approfondit et que la dépréciation du real s'intensifie. De façon unilatérale, le gouvernement argentin a décidé le rétablissement de certains tarifs douaniers intra-Mercosur et de la même manière, il a procédé à des modifications du TEC. « Ces modifications ont été officiellement avalisées par les partenaires du MERCOSUR, sous forme d'une dérogation temporaire à la règle du tarif commun, pour une période allant jusqu'en décembre 2002 »<sup>27</sup>. Mais, avant cela, en 2001, il y avait eu une remise en question de TEC appliqué au secteur automobile. Les fréquentes remises en cause du

<sup>26</sup> Trotignon, Jérôme (2002), « L'évolution du commerce extérieur de l'Argentine et du Brésil », Revue Tiers Monde, t. XLIII, no 170, avril-juin, pp.447-463.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p.461.

tarif douanier commun ont soulevé le doute quant à la volonté du gouvernement argentin de perpétuer l'union douanière. Effectivement, l'Argentine se positionnait de manière très hostile à l'égard du MERCOSUR au cours de ces années marquées par la politique extérieure de Menem et de Domingo Cavallo, respectivement Président et Ministre de l'économie au plus fort de la crise économique. Pour eux, l'Argentine gagnerait beaucoup plus d'une insertion internationale élargie et tournée vers d'autres blocs commerciaux, particulièrement l'ALÉNA, que seulement à travers sa présence au sein du MERCOSUR. Ainsi, l'Argentine favorisait la transformation du MERCOSUR en zone de libre-échange, car elle serait plus libre de négocier des accords de libre-échange bilatéraux, notamment avec les États-Unis.

Parallèlement à l'essoufflement du MERCOSUR, les négociations continuaient à progresser en vue de la création d'une zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA). À cet égard, les démarches des États membres du MERCOSUR ont toujours été limitées par leur difficulté à coordonner leurs actions et leurs stratégies afin de faire bloc commun lors des négociations. Celles-ci ont progressé toujours au rythme des consultations bilatérales. De deux choses l'une, ou bien le MERCOSUR évoluera dans le sens d'une plus forte harmonisation des politiques macro-économiques de ses membres et de la consolidation d'un véritable marché commun, ou bien dans le sens d'une association moins contraignante, comme une zone de libre-échange. Si cette dernière option devrait être privilégiée, il risque de se diluer dans une éventuelle ZLÉA.

Récemment, par contre, certains événements sont venus nuancer les perspectives négatives. À la fin de la parité du peso au dollar, le manque de soutien de l'administration américaine au plus fort de la crise argentine, et la méfiance déclarée à l'égard du multilatéralisme commercial du nouveau gouvernement Duhalde ont provoqué un sursaut régional, au détriment des négociations engagées en vue de la création de la ZLÉA. Au moment de la réunion du Conseil du Marché commun, le 18 février 2002, les plus hauts représentants des pays membres du MERCOSUR ont affirmé leur volonté de poursuivre le processus d'intégration commerciale<sup>28</sup>. De plus, l'arrivée de Lula à la tête du gouvernement brésilien semble donner un nouveau souffle aux relations régionales, et plus particulièrement aux relations bilatérales entre le Brésil et l'Argentine. Les voyages de Lula dans la région sud-américaine ont été marqués par une volonté de renforcer les liens des pays de la région au travers la reconstruction du MERCOSUR. À ce titre, le nouveau président a lancé le projet de nommer une personne qui s'occupera essentiellement du suivi des négociations dans le contexte du renforcement du MERCOSUR, l'originalité de ce poste étant qu'il ne sera pas rattaché à la diplomatie (Itamaraty), mais directement à la Présidence, disposant de réels pouvoirs politiques.

---

<sup>28</sup> *Ibid.*, p.461.

## Le MERCOSUR et ses partenaires

### • ALÉNA

Les pays membres du MERCOSUR ont signé avec les États-Unis le 19 juin 1991 à Washington, un Accord commercial et d'investissement connu aussi sous le nom de *The Rose Garden Agreement*<sup>29</sup> (nom du lieu de sa souscription) ou sous le nom de “*cuatro más uno*”. Cet accord s'inscrivait déjà dans le cadre plus vaste de l'Initiative pour les Amériques et prévoyait la mise en place d'un Conseil sur le commerce et l'investissement composé de représentants des cinq pays. En matière d'investissement, il proposait de promouvoir et faciliter les investissements réciproques. Et, en matière de commerce, il reconnaissait la nécessité d'éliminer les barrières non-tarifaires ainsi que l'importance de protéger les droits de propriétés intellectuelles et d'atteindre la libéralisation mondiale du commerce agricole. Tout récemment, le 16 avril 2002, les pays du MERCOSUR et les États-Unis se sont réunis dans le cadre de la Troisième réunion du Conseil sur le commerce et l'investissement au cours de laquelle les participants ont convenu de maintenir le rythme des négociations en cours au sein de l'OMC et de celles relatives à la ZLÉA.

C'est en 1995 que les négociations MERCOSUR-ALÉNA visant la libéralisation du commerce ont débuté effectivement. En fait, depuis la création de l'ALÉNA en 1994, les relations entre les pays du MERCOSUR et les États-Unis ont pris la forme de négociations visant la création de la ZLÉA, gagnant ainsi une nouvelle dynamique. Dans ce contexte, les relations entre le Brésil, moteur économique du MERCOSUR, et les États-Unis, se sont révélées d'une extrême importance pour le futur des négociations hémisphériques, d'autant plus que les deux pays partagent la présidence de la phase de négociation actuelle. L'arrivée de Lula à la présidence du Brésil aurait pu refroidir les échanges entre les deux pays, car celui-ci s'est toujours référé à la ZLÉA comme un traité « d'annexion » aux États-Unis. Mais, plus le temps passe, plus le nouveau président brésilien montre une manière plus pragmatique d'envisager les relations hémisphériques. À en croire l'enthousiasme de la première rencontre entre les deux chefs d'État, le 10 décembre 2002, les négociations débuteront en 2003 dans un climat de détente qui privilégiera la coopération.

Au plan des relations avec le Canada, le MERCOSUR et le Canada ont ratifié une Entente de coopération en matière de commerce et d'investissement<sup>30</sup> (Entendimiento de cooperación en materia de comercio e inversiones entre el MERCOSUR y Canadá) à Buenos Aires (Argentine) le 16 juin 1998. L'entente contient un plan d'action en matière de commerce et d'investissement<sup>31</sup>. De plus, l'entente a mis sur pied un Groupe consultatif de coopération en commerce et investissement et un Conseil constitué de représentants d'entreprises ayant une certaine expertise dans certains domaines clés sont mis sur pied. Il s'agit, encore une fois, de faciliter la

---

<sup>29</sup> Voir : <http://www.mercosur-comisec.gub.uy/ACUERDOS/EEUU/aceeuu.htm>

<sup>30</sup> Voir : <http://www.mercosur-comisec.gub.uy/ACUERDOS/Canada/CANADA.htm>

<sup>31</sup> On y retrouve les deux thèmes suivant : “Expansión del comercio y fortalecimiento de la cooperación económica y Promoción del comercio e inversiones”  
<http://www.mercosur-comisec.gub.uy/ACUERDOS/Canada/CANADA.htm>.

collaboration entre les pays concernés au sein de la ZLÉA, de l'Organisation mondiale du commerce et du Groupe de Cairns. Le groupe consultatif s'est réuni pour la première fois en novembre 1999 à Toronto. Cette réunion a été l'occasion de mettre sur pied deux comités pour traiter de deux questions spécifiques : la coopération douanière et technique, et la promotion et l'expansion du commerce.

Le Mexique est également appelé à négocier avec le MERCOSUR. Mais ces rapports s'inscrivent plus dans la logique de l'intégration latino-américaine, marquée par le Traité de Montevideo de 1980, que dans celle de la ZLÉA. En décembre 2002, un Accord de Complémentation Économique<sup>32</sup> a été conclu dont l'objectif final est la création d'une zone de libre-échange entre les deux partenaires. Toutefois, aucune date n'est fixée et on se limite pour l'instant à renforcer la coopération économique et commerciale à travers la promotion de rencontres d'entrepreneurs et toute autre activité de promotion commerciale comme des ateliers, séminaires, missions commerciales, entre autres.

- Union européenne

Le rapprochement entre le MERCOSUR et l'Union européenne (UE) s'est enclenché dès la constitution du MERCOSUR en 1991<sup>33</sup> avec la réunion des ministres des affaires étrangères de chaque pays membres du MERCOSUR et du président de la Commission européenne. L'année suivante, un Accord de coopération technique (Acuerdo de Cooperación Técnica) fut signé. La signature de cet accord contribua grandement à la mise en place de programmes de coopération technique comprenant des séminaires, sessions d'études et l'instauration d'instances de dialogue entre les acteurs politiques, sociaux et économiques concernés de différents secteurs. En 1994, un processus de négociations politiques, économiques et commerciales s'entama avec la réunion des ministres des relations extérieures des pays de chaque groupe économique. Ce processus aboutira à la souscription à Madrid (Espagne) le 15 décembre 1995 à un Accord cadre de coopération interrégionale (Acuerdo Marco de Cooperación Interregional) entre l'UE et le MERCOSUR<sup>34</sup>. Cet accord, le premier de ce genre au monde et le premier accord à caractère politique et économique de l'UE avec une entité internationale représentative de plusieurs pays, avait pour but la libéralisation progressive du commerce entre les différentes régions des deux ensembles économiques, l'augmentation de la réciprocité des relations et la création, pour le début du XXI<sup>e</sup> siècle, d'une association à caractère politique et économique regroupant différents groupes sous-régionaux. En aucune occasion auparavant deux blocs économiques avaient-ils manifesté une telle volonté de faire converger leurs intérêts. Aussi, cette volonté donna-t-elle lieu à la naissance d'un partenariat particulier, le partenariat UE-MERCOSUR, mis sur pied sous l'impulsion de la Commission européenne afin de faciliter la ratification d'accords de coopération commerciale entre

---

<sup>32</sup> Voir : <http://www.sice.oas.org/Trade/mrcsr/mex/indexs.asp>

<sup>33</sup> L'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay avaient tous séparément ratifiés des accords avec l'Union européenne durant les années 90-91.

<sup>34</sup> Voir en anglais : [http://www.sice.oas.org/trade/mrcsr/merco\\_eu/m\\_eu\\_toc.asp](http://www.sice.oas.org/trade/mrcsr/merco_eu/m_eu_toc.asp)  
ou en espagnol : [http://www.sice.oas.org/trade/mrcsr/merco\\_eu/m\\_eu\\_ind.asp](http://www.sice.oas.org/trade/mrcsr/merco_eu/m_eu_ind.asp)

les compagnies intéressées des deux blocs régionaux. Ce partenariat EU-MERCOSUR est une adaptation du EUROPARTENARIAT un programme de la Commission européenne, et il est composé de plus de 300 entreprises de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay et de 200 entreprises des 15 États fondateurs de l'UE. Une première rencontre des membres du partenariat a eu lieu le 3, 4 et 5 décembre 1997 à Montevideo (Uruguay). Une coopération s'est établie dans les différents secteurs industriels suivants : agro-industriel et alimentaire; produits chimiques, plastiques et dérivés; textiles et confection; et enfin, métal et mécanique.

En juin 1996 eu lieu la première réunion de la Commission mixte UE/MERCOSUR (une instance établit dans l'Accord cadre de coopération interrégionale de 1995) à Bruxelles (Belgique). On y initia la préparation de négociations commerciales bilatérales et on y établit un programme de coopération en vue de la construction d'une zone de libre-échange pour l'année 2005. Les obstacles majeurs à ces projets apparaissent surtout dans le secteur du commerce agricole. En plus de ces démarches, était prévu à l'agenda la création d'un mécanisme de consultation afin de coordonner les positions des deux blocs économiques lors de forums internationaux spécifiques. Outre la Commission mixte, l'Accord cadre de coopération interrégionale de 1995 prévoyait l'établissement d'un Conseil de coopération composé des membres de différents groupes sous-régionaux et une Sous-commission commerciale ayant pour fonction, entre autres, de définir les produits sensibles et prioritaires, les barrières douanières, une méthodologie d'analyse des flux de services, la normalisation et la certification. En 2001, l'UE occupait la deuxième place en tant qu'acheteurs externes du MERCOSUR, important 23 % de ses exportations<sup>35</sup> et était, par ailleurs, le principal investisseur du MERCOSUR, comptant pour 58 % de l'ensemble des investissements directs étrangers, étant suivie par les États-Unis et le Japon, responsables de 38 % et 4 % des IDE respectivement. De son côté, le MERCOSUR absorbe 60 % des investissements européens sur le continent latino américain<sup>36</sup>, des investissements se concentrant particulièrement dans les secteurs de l'automobile, de l'énergie et des télécommunications et dirigés essentiellement vers le Brésil et l'Argentine.

Au mois de mai 2002, lors du Deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du MERCOSUR et de l'Union européenne, tenu à Madrid, les représentants des deux blocs économiques ont réitéré leur volonté de renforcer les relations entre les deux régions, en foi de quoi la Commission européenne a proposé d'intensifier son plan d'action en Amérique latine dans plusieurs domaines prioritaires. Pour le MERCOSUR cette coopération s'est traduite par un versement de 48 millions d'euros pour le renforcement des ses institutions (comme le Tribunal permanent de révision de controverses), de ses politiques sectorielles (soit un appui à la coordination des politiques macroéconomiques), de son intégration physique, de ses structures économiques et commerciale et de ses liens avec la société civile. De plus, un montant destiné à chacun des pays pour des projets spécifiques a été prévu<sup>37</sup>. Quelques mois plus tard, la Commission européenne a lancé son Plan de stratégie régional MERCOSUR-

---

<sup>35</sup> [http://www.sice.oas.org/forum/p%5Fsector/intl%5Forg/sela/anmer3\\_s.asp](http://www.sice.oas.org/forum/p%5Fsector/intl%5Forg/sela/anmer3_s.asp)

<sup>36</sup> [http://www.sice.oas.org/forum/p%5Fsector/intl%5Forg/sela/anmer3\\_s.asp](http://www.sice.oas.org/forum/p%5Fsector/intl%5Forg/sela/anmer3_s.asp)

<sup>37</sup> [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/mercosur/intro/bro02\\_es.pdf](http://europa.eu.int/comm/external_relations/mercosur/intro/bro02_es.pdf)



UE 2002-2006<sup>38</sup> où l'on reconnaît le manque de supranationalité des institutions du MERCOSUR comme l'une de ses principales faiblesses. Ainsi, le support de L'UE continue dans le même sens : collaborer pour une plus grande intensification de l'intégration du Cône Sud.

La dernière rencontre MERCOSUR-UE, qui s'est déroulée à Brasília du 11 au 14 novembre 2002, a été marquée par des discussions autour de la question agricole. Les Européens ne sont toujours pas prêts à faire des grandes concessions et d'entamer une révision de leur Politique Agricole Commune (PAC). Par contre, pour ce qui est des autres produits, l'UE souhaite élargir le plus possible l'étendue du commerce en accélérant la libéralisation entre les deux Parties. Le MERCOSUR a proposé, à son tour, que les questions relatives aux subsides à l'exportation soient traitées dans le cadre des pourparlers inter-régionaux, plutôt que de soumettre la question aux organes de l'OMC<sup>39</sup>. La prochaine rencontre du Comité de Négociations bi-régionales aura lieu à Bruxelles, du 17 au 21 mars 2003.

- Chili et Bolivie

Les accords souscrits par le Chili et la Bolivie ont pour objectif la formation de zones de libre-échange entre ces pays et le MERCOSUR. L'augmentation de l'interdépendance entre les économies, des niveaux d'échanges commerciaux et des flux de capitaux entre le MERCOSUR et ces deux pays, ont engendré la création d'instruments facilitant les échanges commerciaux. Ainsi, le total des exportations du Chili vers les pays du MERCOSUR a augmenté de 136 % entre 1991 et 1997, passant de 795 millions de dollars à 1,879 milliards. De 1999 à 2001, les exportations vers les pays du MERCOSUR ont représenté en moyenne 10 % du total de ses exportations. En 2002, par contre, la chute fut importante, elles ont été de 32 % inférieures à celles de l'année précédente. Pour ce qui est de la Bolivie, bien que le commerce avec les pays du MERCOSUR soit inférieur à celui du Chili, il dépasse les niveaux atteints avec le reste des pays de la Communauté andine.

L'accord de complémentarité économique signé avec le Chili le 25 juin 1996<sup>40</sup> comporte un aspect particulièrement important. Il permet l'incorporation, après négociation, de d'autres membres de l'ALADI : "el acuerdo está abierto a la adhesión, mediante negociación previa, de los demás países de la ALADI". Cette clause de l'accord avec le Chili s'avère être une des conditions du Traité de Montevideo. En plus de cette particularité, l'accord avec le Chili contient les objectifs suivants : i) établir un cadre juridique et institutionnel de coopération et d'intégration qui contribuera à la libre circulation des biens et des services; ii) établir une zone de libre-échange d'ici 10 ans; iii) promouvoir le développement et l'utilisation de l'infrastructure physique déjà existante en priorisant tout particulièrement l'établissement de liens inter-océaniques; iv) promouvoir et encourager les investissements réciproques; v) encourager la

<sup>38</sup> [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/mercosur/rsp/02\\_06en.pdf](http://europa.eu.int/comm/external_relations/mercosur/rsp/02_06en.pdf)

<sup>39</sup> Voir *Chronique des Amériques*, décembre 2002.

<sup>40</sup> Voir l'Accord de complémentarité économique avec le Chili, en espagnol : <http://www.sice.oas.org/trade/msch/mschind.asp>

complémentarité et la coopération économique, énergétique, scientifique et technologique. Cet accord, en plus des aspects commerciaux, propose l'intégration physique en facilitant le transit de personnes et la circulation de biens et en favorisant l'exploitation des voies de communication terrestres, fluviales et maritimes.

Malgré l'échéancier fixé plus tôt, la zone de libre-échange MERCOSUR-Chili n'entrera en vigueur de façon complète qu'en 2014. Par contre, pour le MERCOSUR, il s'agit d'aller plus loin que le partenariat offert par le Chili actuellement. Les discussions autour d'un élargissement du bloc touchent automatiquement la question de l'adhésion du Chili et de la Bolivie au MERCOSUR comme membre à part entière. Le plus grand obstacle réside dans l'écart entre les tarifs à l'importation adoptés par le Chili d'un côté et par les membres du MERCOSUR d'un autre. Au début de l'année 2003 le Chili a procédé à une nouvelle baisse de 1 % de son tarif extérieur, qui se situe actuellement à 6 %. En comparaison, les pays du MERCOSUR imposent en moyenne un TEC de 14 %. Afin de contourner ce problème, certaines autorités chiliennes ont lancé l'idée d'une adhésion à l'union douanière qui n'obligerait pas le Chili à adopter le tarif extérieur commun. Dans ce cas, il s'agirait d'une participation plus politique qu'économique, ce qui ne satisfait pas complètement les pays du MERCOSUR. Il faudra peut-être attendre les résultats des négociations en cours entre le Chili et les États-Unis pour mieux évaluer les futures relations Chili-MERCOSUR.

La Bolivie, de son côté, a signé un Accord de complémentarité économique avec le MERCOSUR le 7 décembre 1995<sup>41</sup>. Cet accord comporte la même finalité que l'accord avec le Chili, c'est-à-dire l'établissement d'une zone de libre-échange avec un programme de libéralisation commerciale de 90 % des produits d'ici 10 ans. L'accord a fait l'objet en février 1997 d'une entente définitive sur la question de la consolidation d'une zone de libre-échange au bout de 10 ans (Acuerdo de Complementación Económica No. 36 -ACE36-). Ses objectifs sont les suivants : i) accroître les relations économiques et commerciales; ii) mener des actions et des projets conjoints d'intégration des voies publiques, de transports et de communications; iii) établir un cadre normatif pour la promotion et la protection des investissements; iv) favoriser la consultation durant des négociations commerciales avec d'autres pays et blocs économiques.

Comme le Chili, la Bolivie serait une autre candidate potentielle au poste de membre à part entière du MERCOSUR. Sous l'aspect commercial, ce serait une association logique puisque le quart de son commerce, soit 15 % de ses exportations et 26 % de ses importations, s'effectuent avec le Cône Sud. Toutefois, l'obstacle vient du fait qu'elle appartient à la Communauté andine et qu'une des clauses du MERCOSUR stipule que ses membres ne peuvent pas participer à deux regroupements du même type à la fois.

---

<sup>41</sup>Voir l'Accord de complémentarité économique avec la Bolivie, en espagnol : [http://www.sice.oas.org/trade/mrcsbo/merbo\\_s.asp](http://www.sice.oas.org/trade/mrcsbo/merbo_s.asp)

- Communauté andine

Les pays de la Communauté andine (Bolivie, Colombie, Équateur et Venezuela) avaient réitéré, lors du Sommet de Sucre en avril 1997, leur intention de former une zone de libre-échange avec le MERCOSUR<sup>42</sup>. Un accord cadre pour la création d'une zone de libre-échange a donc été signé entre les membres du MERCOSUR et de la Communauté andine le 16 avril 1998 à Buenos Aires (Argentine)<sup>43</sup>. Tout récemment, en décembre 2002, les deux groupes de pays ont signé un Accord de complémentarité économique qui recouvre les mêmes objectifs des Accords de complémentarité économique signés avec d'autres pays<sup>44</sup>.

---

<sup>42</sup> La Bolivie qui est un membre de la Communauté andine s'était déjà rapprochée du MERCOSUR à l'époque.

<sup>43</sup> [http://www.sice.oas.org/trade/Mrcsr/MeAnCo\\_s.asp](http://www.sice.oas.org/trade/Mrcsr/MeAnCo_s.asp)

<sup>44</sup> <http://www.sice.oas.org/Trade/MRCSR/acMerAns.asp>

### Dates importantes

30 novembre 1985	Déclaration d'Iguaçu (signée par le Brésil et l'Argentine)
Novembre 1988	Traité d'intégration, de coopération et de développement
Juillet 1990	Acte de Buenos Aires
Août 1990	Le Paraguay et l'Uruguay se joignent au projet du MERCOSUR
29 novembre 1990	Accord de complémentarité économique signé entre le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay
17 décembre 1991	Protocole de Brasilia
26 mars 1991	Traité d'Asunción
19 juin 1991	Accord commercial et d'investissement signé avec les États-Unis ( <i>The Rose Garden Agreement</i> )
Juin 1992	Sommet de Las Leñas (Argentine)
17 janvier 1994	Protocole de Colonia (promotion et protection réciproque des investissements dans le MERCOSUR)
14 décembre 1994	Protocole de Ouro Preto (scellage définitif du projet du MERCOSUR)
1994	Création du Foro Consultativo Económico y Social (FCES) et de la Commission du commerce (CCM)
1995	Naissance de l'Union douanière du MERCOSUR
7 décembre 1995	Accord cadre avec la Bolivie pour la négociation d'une zone de libre échange
15 décembre 1995	Accord cadre interrégional de coopération commerciale et économique entre l'Union européenne et le MERCOSUR.
25 juin 1996	Accord de complémentarité économique avec la Chili
Janvier 1997	Secrétariat administratif commence à opérer comme organe international
1997	Conférence Europe-Amérique latine
16 avril 1998	Accord cadre pour la création d'une zone de libre-échange entre le MERCOSUR et la Communauté andine
18 avril 1998	Accord cadre pour le commerce et l'investissement entre le MERCOSUR et le Marché commun centraméricain
16 juin 1998	Signature de l'Entente de coopération en matière de commerce et d'investissement entre le MERCOSUR et le Canada.
1 <sup>er</sup> juillet 1999	Accord cadre interrégional de coopération entre l'Union européenne et le MERCOSUR.
6 août 2000	Protocole d'harmonisation des normes sur la propriété intellectuelle dans le MERCOSUR.
8 septembre 2000	Protocole de défense de la concurrence dans le MERCOSUR.
18 février 2002	Protocole d'Olivos (pour la solution des controverses à l'intérieur du bloc)
18 février 2002	Accord de complémentarité économique Mexique-MERCOSUR.
5 juillet 2002	Accord sur le règlement du Protocole de défense de la concurrence du MERCOSUR.
5 décembre 2002	Accord de complémentarité économique Communauté andine-MERCOSUR.
6 décembre 2002	

## Les institutions du MERCOSUR/MERCOSUL

### Instruments juridiques

- Traité d'Asunción (signé le 26 mars 1991)
- Protocole d'Ouro Preto (signé le 17 décembre 1994)

### Structures institutionnelles

- Conseil du Marché Commun (Consejo del Mercado Común (CMC)), organe supérieur auquel incombe la conduite politique du processus d'intégration
- Groupe du Marché Commun (Grupo Mercado Común (GMC)), organe exécutif
- Commission du Commerce (Comisión de Comercio (CCM)), organe chargé d'assister le Groupe marché commun et de veiller à l'application des politiques commerciales.
- Commission parlementaire (Comisión parlamentaria conjunta (CPC)), organe représentatif des parlementaires des pays du MERCOSUR.
- Forum économique et social à caractère consultatif (Foro Consultativo Económico y Social (FCES)), organe de représentation des secteurs économiques et sociaux, remplaçant le Conseil industriel.
- Secrétariat administratif du MERCOSUR (Secretaría Administrativa del MERCOSUR (SAM)), organe d'appui opérationnel et responsable de la délivrance de services avec siège permanent à Montevideo (Uruguay).

### Adresse :

Secrétariat administratif du MERCOSUR  
Dr. Luis Piera 1992, Piso 1  
Código Postal 11.000  
Montevideo, Uruguay  
Tél. : (598 2)402-9024  
Fax. : (598 2) 408 0557  
Courriel : [sam@netgate.com.uy](mailto:sam@netgate.com.uy)

Pour plus de renseignements sur les fonctions de chaque organe voir le site de la Commission sectorielle du MERCOSUR :

<http://www.mercosur-comisec.gub.uy/QHACEQ/EstrucInstitucional2000/Qhq.htm>

## Annexe sur les institutions

Document du SICE <http://www.sice.oas.org>

Según lo establecido en el Tratado de Asunción y el Protocolo de Ouro Preto, adicional al Tratado de Asunción sobre la estructura institucional del MERCOSUR, contará con los siguientes órganos:

- I. El Consejo del Mercado Común (CMC),
- II. El Grupo de Mercado Común (GMC),
- III. La Comisión de Comercio del Mercosur (CCM),
- IV. La Comisión Parlamentaria Conjunta (CPC),
- V. El Foro Consultivo Económico-Social (FCES),
- VI. Secretaría Administrativa del Mercosur (SAM),

El Consejo del Mercado Común, el Grupo del Mercado Común y la Comisión de Comercio del MERCOSUR son órganos con capacidad decisoria y los tres restantes son órganos asesores. En todos los órganos rige el principio del consenso en la toma de decisiones, con la presencia de todos los Estados partes.

El MERCOSUR no tiene carácter supranacional, las decisiones se incorporan al ordenamiento jurídico nacional de países miembros. Los Estados se comprometen a adoptar todas las medidas necesarias para asegurar, en sus respectivos territorios, el cumplimiento de las normas emanadas del Consejo, el Grupo del Mercado Común y la Comisión de Comercio.

El Consejo del Mercado Común (CMC) es el órgano superior al cual incumbe la conducción política del proceso de integración y la toma de decisiones. Está integrado por los Ministros de Relaciones Exteriores; y por los Ministros de Economía, o sus equivalentes.

La Presidencia del Consejo es ejercida por rotación de los Estados partes, por orden alfabético, por un período de seis meses.

El Protocolo de Ouro Preto establece que el Consejo del Mercado Común (CMC) ejerce la titularidad de la personería jurídica de derecho internacional; negocia y firma acuerdos en nombre del MERCOSUR; crea los órganos y designa al Director de la Secretaría Administrativa.

El Grupo Mercado Común (GMC) es el órgano ejecutivo del MERCOSUR, negocia con "terceros países" por delegación del CMC. Está coordinado por los Ministerios de Relaciones Exteriores. Lo integraban cuatro miembros titulares y cuatro alternos por cada país, entre los cuales deben constar los representantes de los Ministerios de Relaciones Exteriores, de Economía (o sus equivalentes) y de los Bancos Centrales.

El Grupo Mercado Común (GMC), según el Protocolo de Ouro Preto, podrá convocar, cuando lo juzgue conveniente, a representantes de otros órganos de la

administración pública o de la estructura institucional del MERCOSUR, para elaborar y proponer medidas concretas en el desarrollo de su trabajo.

El Grupo del Mercado Común puede negociar, por delegación del Consejo, acuerdos en nombre del MERCOSUR con terceros países, grupos de países y organismos internacionales.

El Grupo del Mercado Común establecería, a su vez, Subgrupos de Trabajo, previstos en el Anexo 5 del Tratado de Asunción:

- i. Asuntos Comerciales;
- ii. Asuntos Aduaneros;
- iii. Normas Técnicas;
- iv. Política Fiscal y Monetaria relacionada con el Comercio;
- v. Transporte terrestre;
- vi. Transporte marítimo;
- vii. Política Industrial y Tecnológica;
- viii. Política Agrícola;
- ix. Política Energética; y
- x. Coordinación de Políticas Macroeconómicas.

La Comisión de Comercio del MERCOSUR (CCMC), es el órgano encargado de asistir al Grupo Mercado Común y le compete velar por la aplicación de los instrumentos de política comercial común, acordados por los Estados partes para el funcionamiento de la unión aduanera, así como efectuar el seguimiento y la revisión en los temas de políticas comerciales comunes. Está integrada por cuatro titulares y cuatro alternos de cada uno de los Países Miembros y se reunirá por lo menos una vez al mes.

La Comisión Parlamentaria Conjunta (CPC), que se constituyó en 1991, es el órgano representativo de los Parlamentos de los países del MERCOSUR. La Comisión Parlamentaria remite Recomendaciones al Consejo y al Grupo del Mercado Común.

La integran igual número de parlamentarios representantes de los Estados Partes, que serán designados por los respectivos Parlamentos Nacionales de acuerdo con sus procedimientos internos. Entre sus funciones están las de apoyar la entrada en vigor de las normas emanadas de los órganos del MERCOSUR en los Estados Miembros, y coadyuvar a la armonización de legislaciones. En caso necesario, el Consejo solicitará a la Comisión Parlamentaria Conjunta el examen de temas prioritarios, y ésta remitirá Recomendaciones al CMC, por intermedio del GMC.

El Foro Consultivo Económico-Social es el órgano de representación de los sectores económicos y sociales y está integrado por igual número de representantes de cada Estado parte. Tiene funciones consultivas y emite Recomendaciones al Grupo del Mercado Común.

El Grupo del Mercado Común cuenta con una Secretaría Administrativa, cuya sede se estableció en Montevideo.

La Secretaría Administrativa del Mercosur (SAM) Es el órgano de apoyo operativo y responsable de la prestación de servicios a los demás órganos del MERCOSUR.

La misma tiene responsabilidad jurídica de derecho internacional, puede practicar todos los actos necesarios para la realización de sus objetivos. La Secretaría deberá celebrar acuerdos de sede y sus decisiones serán tomadas por consenso con la presencia de todos los Estados Partes.

Entre sus actividades están:

- \* Archivar la documentación del MERCOSUR.
- \* Realizar la publicación y difusión de las normas adoptadas y las decisiones de los órganos.
- \* Informar regularmente a los Estados Partes sobre las medidas implementadas por cada país para incorporar en su ordenamiento jurídico las normas emanadas de los órganos del MERCOSUR.
- \* Desempeñar las tareas que le sean solicitadas por el CMC, el GMC y la Comisión de Comercio del MERCOSUR.
- \* Presentar anualmente su rendición de cuentas al GMC, así como un informe sobre sus actividades.

La Secretaría Administrativa estará a cargo de un Director, quien tendrá la nacionalidad de uno de los Estados Partes. Será electo por el GMC en forma rotativa, previa consulta a los Estados Miembros, y será designado por el CMC. Tendrá mandato por dos años, estando prohibida la reelección.

Por su parte, la Comisión de Comercio del Mercado Común (CCMC) cuenta con el apoyo de grupos especializados, los denominados Comités Técnicos, encargados de temas específicos, tales como protección al consumidor, normas técnicas, políticas desleales, cláusulas de salvaguardia, políticas distorsionadoras del comercio, aranceles y la armonización de acuerdos sobre textiles, azúcar y automóviles.



### Sites Internet utiles

- Sites officiels d'informations sur le MERCOSUR
  - Site officiel du MERCOSUR  
<http://mercosur.org/uy>
  - Commission sectorielle du MERCOSUR : site pour tout savoir sur le MERCOSUR  
<http://www.mercosur-comisec.gub.uy/MERCOSUR/Frances/TEXTE.html> (site en français)  
<http://www.mercosur-comisec.gub.uy> (site en espagnol)
  - Site sur le partenariat MERCOSUR-UE (description des projets de coopération)  
[http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/mercosur/bacground\\_doc/descript\\_projets.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/mercosur/bacground_doc/descript_projets.htm)
  - Ambassade du Brésil à Londres : site sur le MERCOSUR  
<http://www.brazil.org.uk/category.php?catid=10>
  - 110 Preguntas para conocer el MERCOSUR (Instituto Latinoamericano de Integración y Desarrollo (ILAIDE)) (site en espagnol)  
<http://www.citynet.com.ar/ilaide/infoge.html>
  - MERCOSUR (Instituto para la Integración de America Latina y del Caribe (INTAL))  
<http://www.iadb.org/intal/tratados/mercosur.htm>
  - Ambassade général de la République du Paraguay au Brésil (site sur le MERCOSUR)  
<http://www.paraguaysp.com.br/mercosur.htm>
  - Département du Commerce des États-Unis (section sur le MERCOSUR) (site en anglais)  
<http://www.ustr.gov/regions/whemisphere/samerica/regional.shtml>
  - Bases de données sur le MERCOSUR de l'Université Fédérale de Santa Catarina (UFSC) (Brésil)  
<http://www.ufsc.br/latinidad/bdados/mercosul.html>
  - Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL)  
<http://www.eclac.cl/>
  - Sistema Económico Latinoamericano (SELA)  
<http://www.sela.org>

- Grupos de pesquisa – redes acadêmicas
  - Red académica uruguaya : Aporte a la comprensión del MERCOSUR  
<http://www.rau.edu.uy>
  - Instituto Latinoamericano de Integración y Desarrollo (Guía del MERCOSUR)  
<http://www.citynet.com.ar/ilaide/>
  - Red de Investigaciones Económicas del MERCOSUR (Uruguay)  
<http://www.redmercosur.org.uy/>
  - Centro brasileiro de documentação e estudos da Bacia do Prata  
<http://www.cedep.ifch.ufrgs.br/>
  - Grupo Inter-Universitario ARCAM (Universidades en y para el MERCOSUR)  
<http://www.mercosur-comisec.gub.uy/COMISEC/COMI11.HTM>
  - Université de Passo Fundo (Brésil)  
<http://www.upf.tche.br/>
  - Recherchez “Mercosur” ou “Mercosul” dans les bibliothèques de l’Université de la República (Uruguay) <http://www.rau.edu.uy/mercosur/m-bibuni.htm>
  - Economic Research Network  
<http://www.idrc.ca/lacro/investigacion/mercosur5.html#mercosur>

Les membres du Economic Research Network sont :

Argentine

- Instituto Torcuato Di Tella (ITDT)  
<http://www.utdt.edu/index.php3>
- Centro de Investigaciones para la Transformación (CENIT)  
<http://www.fund-cenit.org.ar/>
- Centro de Estudios de Estado y Sociedad (CEDES)  
<http://www.cedes.org/>

Brasil

- Instituto de Economia (Universidade Estadual de Campinas)  
<http://www.eco.unicamp.br/indexie.html>
- Instituto (Universidade Federal de Rio de Janeiro)
- Instituto de Pesquisa Economica Aplicada (IPEA)  
<http://www.ipea.gov.br/>

Paraguay

- Centro de Análisis de Economía Paraguaya (CADEP)  
<http://www.cadep.org.py/>

## Uruguay

- Centro de Investigaciones Económicas (CINVE)  
<http://www.cinve.org.uy/>
- Departamento de Economía-Facultad de Ciencias Sociales  
<http://fcs1.fcs.edu.uy/economia/>

- Revues spécialisées

- Latin Trade  
<http://www.latintrade.com>
- Revista del Sur Política, economía, social  
<http://www.revistadelsur.org.uy>
- Terceiro Milênio (Brésil)  
<http://www.etm.com.br/>
- Revista Integração (Brésil)  
<http://integracao.fgvsp.br/>
- Informe MERCOSUR publié par l'INTAL  
<http://www.iadb.org/intal/publicaciones/infesp.htm>

- Des nouvelles récentes sur le MERCOSUR

- Mercopress  
<http://www.mercopress.com/>
- Mercosur on-line : Información sin fronteras  
<http://www.mol.com.ar/>

- Traités/décisions/résolutions/partenariat

- The National Law Center for Inter-American Free Trade  
<http://www.natlaw.com/treaties/mercosur.htm>
- Système d'information du commerce extérieur de l'Organisation des États américains (OEA)  
[http://www.sice.oas.org/agreemts/Mercin\\_e.asp#MERCOSUR](http://www.sice.oas.org/agreemts/Mercin_e.asp#MERCOSUR)
- Partenariat Union européenne – MERCOSUR  
[http://europa.eu.int/comm/world/lac/merc\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/world/lac/merc_fr.htm)  
[http://www.ces.eu.int/pages/avis/07\\_01/fr/CES932-2001\\_AC\\_fr.DOC](http://www.ces.eu.int/pages/avis/07_01/fr/CES932-2001_AC_fr.DOC)
- Base de l'Instituto para la Integración de America Latina y del Caribe (INTAL) de données normatives sur le MERCOSUR  
<http://estadisticas.sieca.org.gt/dataintalweb/>

- Document du Sistema Económico Latinoamericano (SELA) sur le MERCOSUR  
[http://www.sice.oas.org/agreemts/Mercin\\_e.asp#MERCOSUR](http://www.sice.oas.org/agreemts/Mercin_e.asp#MERCOSUR)
- Comisión sectorial para el MERCOSUR (COMISEC) (Uruguay)  
<http://www.mercosur-comisec.gub.uy>
- Ministère des relations extérieures du Brésil  
<http://www.mre.gov.br/Temp1-Mercosul.htm>

### Bibliographie sur le MERCOSUR

Almeida, Paulo Roberto (1993), « O MERCOSUL no contexto regional e internacional », *Política externa* 2, 2 : 86-103.

\_\_\_\_\_ (1998) « O futuro do Mercosul : dilemas e opções », In CASELLA, Paulo (org.), *Mercosul, integração regional e globalização*, São Paulo, LTr.

Araujo Junior, José Tavares (1990), « El programa de integración Argentina-Brasil y las tendencias actuales de la economía mundial », In *Hirst*.

Azambuja, Marcos (2000), « Um decalogo para o Mercosul », In *Revista de Política Externa*, Sao Paulo : Paz e Terra, dezembro-janeiro-fevereiro.

Balza, Martin. (1995), "La seguridad entre los países del MERCOSUR", In *Seguridad Estratégica Regional*, p.25-27, no 8, octubre.

Bandeira, Luiz Alberto M. (1996) « Política y relaciones internacionales en el Mercosur », In *Ciclos*, Buenos Aires : Universidad de Buenos Aires, p.103-122, ano VI, vol VI, no 11, 2o sem.

Baptista, Luis Olavo (1992), « Le traité d'Asunción établissant le Marché commun du Sud (Mercosul) », *RDAI/ IBLJ*, no 5.

Barbosa, Rubens A., YANG, Philip. (2000), « Uma política de offsets para o Brasil? », In *Política Externa*, juin.

Barrenne, Jeannette Irigoin.(2000), « Les relaciones de Chile y el Mercosur con la Union Europea », In *Estudios Internacionales*, p.3-12, ano XXXIII, no 130, abril-junio.

Barry, Eichengreen.(1998), "Does Mercosur Need a Single Currency?", In *NBER Working Paper*, no 6 821, décembre.

Barry, Tom, Harry Browne and Beth Sims, (1994), *The Great Divide. The Challenge of U.S.-Mexico Relations in the 1990s*, New York, Grove Press.

Battram, Shelly P. and Peter L. Glossop (1988), "Dispute Resolution Under the Canada-United States Free Trade Agreement", in: Earl H. Fry and Lee H. Radebaugh, editors, *The Canada-US Free Trade Agreement: The Impact on Services...*

Bernal-Meza, Raul (1999), « Políticas exteriores comparadas de Argentina e Brasil rumo ao Mercosul », In *Revista Brasileira de Política Internacional*, p.40-49, ano 42, no 2.

Bernier, Ivan and Sophie Dufour (1994), "Chronicle", in: *Bulletin du Libre-échange / Free Trade Update*, vol. 4, no 1, January.

Bhagwati, Jagdish (1987), " Protectionism : Old Wine in New Bottles", in D. Salvatore, editor, *The New Protectionist Threat...*

Bizzorero Lincoln, GRANDI Jorge (1997), « Vers une société civile du Mercosur, anciens et nouveaux acteurs », In *Cahiers des Amériques Latines*, p.53-72, no 24.

Bouzas, Roberto (1990), « La crisis de la deuda, la vulnerabilidad externa y el programa de integración y cooperación Argentina-Brazil », In *Hirst*.

\_\_\_\_\_ (1997), "Mercosur's Economic Agenda: Short and Medium Term Policy Challenges", In *Integration and Trade*, p.57-79, no 0.

\_\_\_\_\_ (1998), « Moneda unica en el Mercosur », In *Clarín*, 3 mai.

Brand, D. (1992), "Libre-échange en Amérique latine : les perspectives de succès", in : Problèmes d'Amérique latine, *La Documentation française*, n° 7, oct.- déc., pp. 3-25.

Brandao, A.P.S., Lopes, M. R & Pereira, L. V. (1996), «Uma Análise Quantitativa dos Impactos do Mercosul sobre o Brasil», In Brandão e Pereira (org), *Mercosul: Perspectivas da Integração*, Rio de Janeiro, Fundação Getúlio Vargas.

Bresser Pereira, Luís Carlos (1990), « Presupuestos y obstáculos de la integración Argentina-Brazil ». In *Hirst*.

Bret, Bernard (1998), « Le Mercosur, un pôle économique émergent en Amérique Latine », In *Revue française de géoéconomie, dossier : Pays émergents. Les modèles et les trajectoires*, p.121-135, no 6, été.

Brigagao, Clovis, FONROUGE, Marcello Valle (1999), "Argentina y Brasil: Modelo regional de confianza mutua", In *Estudios Internacionales*, p.3-19.

Brunelle, Dorval et Christian Deblock, (1997), "A Strategic Regional Integration : the North American Example", in : Daudelin, Jean et al., *Adjusting the Sights*, Ottawa, Carleton University Press, (forthcoming).

Brunelle, Dorval and Christian Deblock (1994), "México, Canadá y la continentalización de la economía norteamericana", *Iztapalapa. Revista de ciencias sociales*, (México), XIV, 34, July-December, pp.153-184.

Brunelle, Dorval et Christian Deblock (1989), *Le libre-échange par défaut*, Montréal, VLB Éditeur.

Bulmer-Thomas, Victor (2000), " The European Union and MERCOSUR: Prospects for a Free Trade Agreement", In *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, p.1-22, Spring.

Cason, Jeffrey (2000), "On The Road to Southern Cone Economic Integration". In *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*. Spring.

Castro Rea, Julian (1993), *Du pessimisme chronique a l'optimisme téméraire. L'intégration latino-américaine et l'Initiative pour les Amériques*, Continentalisation, Cahier de recherche no 93-3, Groupe de recherche sur l'intégration continentale, UQAM.

Castro Rea, Julian (1992), *Du protectionnisme au libre-échange. La politique commerciale du Mexique*, Continentalisation, Cahier de recherche no 92-2, Groupe de recherche sur l'intégration continentale, UQAM.

Chaloult, Yves (1994), "ALÉNA et intégration des trois Amériques: vision et rôle des agents de changement", *Nouvelles pratiques sociales*, vol.7, no2, automne.

Chaloult, Yves, Almeida, Paulo R. (1999), «Avanços da regionalização nas Américas : cronologia analítica», In *Revista Brasileira de Política Internacional*, p.145, ano 42, no 2.

Chatterjee, C. (1992), "The Treaty of Asuncion : An Analysis", *Journal of World Trade*, vol. 26, n° 1, février, pp. 63-71.

Chomsky, Noam (1994), *World Orders Old and New*, New York, Columbia University Press.

Chudnovsky, Daniel, Andrés López, and Fernando Porta. (1994), "Intra-Industry Trade and Regional Integration : The case of the Auto Industry in Argentina". Unpublished ms.

Coelho, Paulo Motta P. (1998), «Relações Brasil-Argentina e o Mercosul : uma visao geoeconômica da integração», *Revista de Política Externa*, Sao Paulo : Paz e Terra, Brasil, vol 7, no1.

Costa Vaz, Alcides. (1999), «Parcerias estratégicas no contexto da política exterior brasileira : implicações para o Mercosul», In *Revista Brasileira de Política Internacional*, p. 52, ano 42, no 2.

Dabene, Olivier (1995), « L'intégration régionale en Amérique latine : le Mercosur », In *Les Études du CERI*, no 8, Fondation nationale de sciences politiques, novembre.

Daudelin, Jean and Edgar J. Dosman, editors (1995), *Beyond Mexico. Changing Americas*, vol. 1, Ottawa, Carleton University Press and Canadian Foundation for the Americas.

Dauster, Jorio (1996), « Mercosul – Uniao Européia : rumo à associação inter-regional », In *Política Externa*, vol. 4, no 4, março.

Deblock, Christian et D. Brunelle (1996), "Le régionalisme économique international : de la première à la deuxième génération", in: Michel Fortmann et al., *Tous pour un ou chacun pour soi. Promesses et limites de la coopération internationale en matière de sécurité*, Institut québécois des hautes études internationales.

Deblock, Christian, Claude Emerii et al. (1995), *Du libre-échange à l'union économique*, Paris, L'Harmattan.

Deblock, Christian, et Fanny Marcoux, (1996), *Intégration économique et régionalisme ouvert en Amérique latine : des accords de Montevideo au Sommet de Miami*, Montréal, GRIC.

Ernst, Cristoph (1997), *Le Mercosur et l'Union européenne : un rapprochement économique prometteur?*, Thèse pour le Doctorat en Science économique, Université de Paris I – Panthéon-Sorbonne.

Estervadeorval, Antoni, Goto, Junichi, Saez, Raul (2000). "The New Regionalism in the Americas: the case of Mercosur", In *INTAL/ITD Working Paper*, no 5, avril.

Ferrer, Aldo (1996), « Mercosur : Trayectoria, Situación actual y Perspectivas », dans *Desarrollo Económico*, Bs As., vol. 35, no 140, (janvier-mars).

Ferrer, Aldo (2000), « A relação Argentina-Brasil no contexto do Mercosul e a Integração sul-americana », In *Política Externa*, setembro.

Ferrer, Aldo (2000), « América do Sul – articulação Mercosul e Comunidade Andina », *Seminário sobre a América do Sul, A Organização do Espaço Sul-Americano : seu significado político e econômico*, Brasília, de 31 de julho a 2 de agosto..

Fritsch, Winston, and Alexandre A. Tombini (1994), *The MERCOSUL : An Overview*. In *Economic Inegration in the Western Hemisphere*, ed. Roberto Bouzas and Jaime Ros. Notre Dame : University of Notre Dame Press.

Giambiagi, Fabio (2000), «Mercosul : a unificação monetária faz sentido?», *Revista de Política Externa*, Paz e Terra, Sao Paulo, Brasil, vol 8, no 3.

Ginesta, Jacques (1994), « La insercion internacional y regional del Mercosur, en foque politico, In *Desafios a vencer. Conselho brasileiro de relações internacionais (CBRI)*, Sao Paulo, Brasil, p.27-35.

Giordano, Paolo, JAVIER, Santiso (2000), "La course aux Amériques: les stratégies des investisseurs européens dans le Mercosur", In *Problèmes d'Amérique latine*, p.55-87, no 39, octobre-décembre.

Giordano, Paolo (2000), "La regionalizacion de los mercados en América latina", In Jaime Massardo, *Mosaïque latino-américaine*, Paris, Ellipses.

Goldstein, Andrea. (1998), "Mercosur at Seven: Goals, Achievements and Outlook", In *Economia internazionale*, p.349-381, vol LI, no 3, août.

Gomes Otero, Yolanda (1996), *Un exemple de coopération économique régionale : Mercosur*, DEA Droit communautaire, Université de Paris II – Panthéon-Assas, mai.

Grandi, Jorge (1995), « Le Mercosur en période de transition : évaluation et perspectives », In *Problèmes d'Amérique latine*, p.73-87, no 17, avril-juin.

Grandi, J. et Schutt, D. (1999), « Bilan de sept années de Mercosur », In *Problèmes d'Amérique latine*, p.73-98, no 32, janvier-mars.



- Grandi, J. (1997), « Mercosur, une union douanière en construction », In *Cahiers des Amériques Latines*, p.37-52, no 24.
- Grilhon Albuquerque, José A. (1992), «MERCOSUL : integração regional pós-guerra fria». *Política Externa* 1, 2 : 112-21.
- Guedes da Costa, Thomas (1993), "MERCOSUR, seguridad regional y defensa nacional en Brasil", In *Revista Seguridad Estratégica Regional*, p.8-10, no 4.
- Guibert, Martine (1997), « Le MERCOSUR, accélérateur des concentrations spatiale et économique des triturateurs de soja argentins », In *Cahiers des Amériques Latines*, p.155-165, no 27.
- Herrera Vegas, Jorge Hugo (1995), «Las políticas exteriores de la Argentina y de Brasil : divergencias y convergencias », In Felipe A.M. de la Balze, *Argentina y Brasil : enfrentando el siglo XXI*, Buenos Aires, CARI.
- Herzlich, Guy, (1998), « Le Mercosur réveille l'autre Amérique », In *Alternatives économiques*, p.42-46, no 158, avril.
- Hillcoat, Guillermo (1997), « Les relations extérieures du Mercosur », In *Problèmes d'Amérique latine*, p.101-124, no 26, juillet-septembre.
- Hirano, Sedi and Dae Won Choi (1994), "Globalizacao e Regionalizacao : America Latina e a Nova Ordem Mundial", in : Marília Costa Morosini (dir.), *Universidade no Mercosul*, Sao Paulo, Cortez Editora, pp. 73-79.
- Hirst, Monica (1992), "MERCOSUR and the New Circumstances for its Integration", *CEPAL Review*, n° 46, avril, pp. 139-151.
- Honnorez, Arabelle (1997), *Intégration régionale et localisation : le cas du Mercosur*, DEA Économie internationale, Université de Paris – Panthéon-Sorbonne, octobre.
- Ibarbia, J. M. , et al. (1994), "Next steps in expanding NAFTA and building hemispheric economic integration : the view from Latin America", in : *Hemispheric Trade and Economic Integration after NAFTA : Proceedings of the Indianapolis Summit*, Indianapolis, The Competitiveness Report of Hudson Institute.
- Jaguaribe, Helio (2000) « América do Sul no atual sistema internacional », *Seminário sobre a América do Sul, A Organização do Espaço Sul-Americano : seu significado político e econômico*, Brasília, de 31 de julho a 2 de agosto.
- Jedlick, Claudio (1997), « Intégration régionale et investissement direct étranger en Amérique latine », In *Cahiers des Amériques Latines*, p.135-154, no 27.
- Junior, Alberto do Amaral (1994), «Mercosul, questões políticas e institucionais, In *Desafios a vencer*. Conselho brasileiro de relações internacionais (CBRI), Sao Paulo, Brasil, p.13-25.

- Lafer, Celso (1997), « A OMC face à globalização e à regionalização », In *Política Externa*, vol.6, no 2, setembro.
- Lima, José Alfredo G. (1999), «O processo de associação Mercosul-União Europeia», In *Revista de Política Externa*, Paz e Terra, São Paulo, Brasil, p. 49-56, vol 8, no 1.
- Loredo, A. Toledano (1995), « Les relations entre l'Union européenne et le Mercosur », In *Revue du Marché Unique Européen*, p.17-30, no 4.
- Machado, João Bosco M., and Pedro da Mota Veiga (1997), « A ALCA e a estratégia negociadora brasileira ». *Revista Brasileira de Comércio Exterior* 51 : 33-42.
- Mahant, Edelgard E. (1993), *Free Trade in American-Canadian Relations*, Malabar (Florida), Krieger Publishing Company.
- Manzetti, Luigi (1990), "Argentine-Brazil Economic Integration : An Early Appraisal". In *Latin America Research Review* 25, 3 : 109-40.
- Mark, Imogen (1998), MERCOSUR Sees Its Star Rising. *Financial Times* (London), April 20 : 3. Retrieved from LEXIS-NEXIS.
- Markwald, R & Machado, J. (1998), «Padrões de Comércio Intra e Extra-Mercosul: alvos para uma política industrial do Mercosul», *TD*, nº141, Funcex, RJ.
- Martins, Luciano (1997), « ALCA uma pauta para discussão ». In *Política Externa*, vol. 5, no 4/ vol.6, no 1, março/agosto.
- Martins, Luciano (1998), « A condição de 'país emergente' no contexto das transformações globais », In *Política Externa*, vol.7, no 2, setembro.
- McKenna, Peter (1995), "Canada-OAS Relations:More of the Same?" in Daudelin, Jean and E.J.Dosman, editors, *Beyond Mexico...*, pp. 151-179.
- Mendes Costa, Marina (1997), *Le règlement des différends dans le cadre du Mercosur : le Protocole de Brasilia*, DEA Droit international, Université de Paris II – Panthéon-Assas, septembre.
- MERCOSUL : Revista de Negócios*. Um passo rumo a economia internacional. Abril 1997.
- Miotti, Luis, Quenan, Carlos, Winograd, Carlos (1998), "Spécialisation internationale et intégration régionale: l'Argentine et le Mercosur", In *Économie internationale*, p.89-120, no 74, deuxième trimestre.
- Moreira da Fonseca, Paulo Sergio (2000), « América do Sul – eixos sinérgicos », *Seminário sobre a América do Sul, A Organização do Espaço Sul-Americano : seu significado político e econômico*, Brasília, de 31 de julho a 2 de agosto.

- Munoz, Heraldo (1996), «A nova integração e o acordo Chile-MERCOSUL», In *Política Externa*, vol.5, no2, septembre.
- O'Neal Taylor, Cherie (1997), "Dispute Resolution as a Catalyst for Economic Integration and an Agent for Deepening Integration : NAFTA and MERCOSUR?", In *Northwestern Journal of International Law and Business* 17, 2-3 : 850-99.
- Pastori, Alejandro (1993), « Marché commun du Sud – Mercosur », In *Revue Marché Commun*, p. 769-775.
- Pena, Felix.(1992), «Pré-requisitos políticos e econômicos da integração», In *Política Externa* 1, 2 : 122-31.
- Pena, Felix (1993), "Strategies for Macroeconomic Coordination: Reflections on the Case of MERCOSUR". In *The Challenge of Integration: Europe and the Americas*, ed. Peter H. Smith. New Brunswick: Transaction, p.183-199.
- Pena, Felix (1995), "New Approaches to Economic Integration in the Southern Cone". *Washington Quarterly* 18, 3 : 113-22.
- Pena, Felix (2000), «Sobre o futuro do Mercosul?», In *Revista de Política Externa*, Sao Paulo : Paz e Terra, p.3-14, vol 8, no 3.
- Pereira, L.V. (1996), «Tratado de Assunção: resultados e perspectivas», In, Brandão & Pereira (org), *Mercosul: Perspectivas da Integração*, FGV, RJ.
- Pereira, Paulo, Ana Cristina (1996), *Le nouvel cadre juridique des relations commerciales en Amérique latine*, Thèse pour le Doctorat en Droit, Université Paris I – Panthéon-Sorbonne, janvier.
- Pion-Berlin, David (2000), "Will Soldiers Follow? Economic Integration and Regional Security in the Southern Cone, in *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, p.43-69, spring.
- Prado, Luiz Carlos D. (1997), «Mercosul como opção estratégica de integração : notas sobre a teoria da integração e estratégias de desenvolvimento», *Ensaio FEE*, Porto Alegre, p.276-299, vol 18, no1.
- President of the United States of America (1996), *Economic Report of the President*, Washington.
- Rapoport, Mario (1997), « MERCOSUR : La construction historique d'un espace régional », In *Cahiers des Amériques Latines*, p.89-99, no 27.
- Rial, Juan (1995), "Actitud de las fuerzas armadas del MERCOSUR". In *Revista Seguridad Estratégica Regional* 7 (March): 14-16.
- Robinson, Ian (1993), *North American Trade as if Democracy Mattered*, Canadian Center for Policy Alternatives, Ottawa.

Rode, Reinhard, (editor) (1990), *GATT and Conflict Management. A Transatlantic Strategy for a Stronger Regime*, Boulder, Westview Press.

Rosenthal, Gert (1993), "Regional Integration", *CEPAL Review*, n° 50, août, pp. 11-19.

Royal Commission on the Economic Union and Development Prospects for Canada, (1985), *Report of the...*, Ottawa.

Schwarzer, Jorge (1999), « Le Mercosur. Du succès à la crise : le poids du Brésil », In *Problèmes d'Amérique latine*, p.79-94, no 33, avril-juin.

Schewitzer, Alejandro (1996), *Les frontières dans le cône Sud de l'Amérique latine*, DEA, Université de Paris III, IHAL.

Seitenfus, Ricardo (1997), « Acquis et dilemmes du Mercosur », In *Cahiers des Amériques Latines*, p.101-113, no 27.

Serra, José (1998), « ALCA, Mercosul e abertura externa brasileira », In *Política Externa*, vol.7, no 1, junho.

Souza, Thais (1996), *Le Mercosur et la politique américaine d'intégration économique hémisphérique*, DEA Relations internationales, Université de Paris I – Panthéon-Sorbonne.

Stevens, Willy (1995), « Mercosur a Latin American Regional Integration of ythe Second Generation », In *Studia diplomatica*, no 14.

Strube, Jurgen. «Forum Empresarial Mercosul-Uniao Européia», In *Revista de Política Externa*, Sao Paulo : Paz e Terra, p.57-60, vol 8, no 1.

Stuhldreher, Amalia (2000), «La Union Europea y el Mercosur : Dos bloques regionales buscan fortalecer sus vinculos», In *Estudios Internacionales*, p.13-23, ano XXXIII, no 130, abril-junio.

Salvatore, Dominick (1987), "Introduction", in D. Salvatore, editor, *The New Protectionist Threat to World Welfare*, New York, Elsevier Science Publishing Company.

Sanchez, Jesus and Rodolfo Guzman, "Descarta Salinas que México Participe en el Mercomùn del Norte", *El Financiero*, February 10, 1988.

Sedler, Robert A. (1987), "Federal and State Power Over International Trade Under the United States Constitution", in Maureen Irish and Emily F. Carasco, editors, (1987), *The Legal Framework of Canada-United States Trade*, Toronto, Carswell.

Teubal, Miguel (1996), "MERCOSUR, Argentina, and Regional Integration Process". In *International Journal of Political Economy* 26, 4 : 56-70.

Trotignon, Jérôme (2002), « L'évolution du commerce extérieur de l'Argentine et du Brésil », *Revue Tiers Monde*, t. XLIII, no 170, avril-juin, pp.447-463.

United States Trade Representative (1991), *1991 Trade Policy Agenda and 1990 Annual Report of the President of the United States on the Trade Agreements Program*, Washington.

Urquidi, Victor L. (1994), "Bretton Woods : Un Recorrido por el Primer Cincuentenario", *Comercio Exterior*, 44, 10, octubre, 838-847.

Ventura, Deisy (1997), « Le MERCOSUR et la stratégie européenne pour l'Amérique latine », In *Cahiers des Amériques Latines*, p.115-133, no 27.

Vieira, G. (1999), "La variable estratégica en el proceso de constitucion del MERCOSUR". In *Revista Seguridad Estratégica Regional* 5 (March): 8-13.

Villechenon, Florence (1996), « Nouvelles tendances dans les relations entre l'Union européenne et le Mercosur dans les années 90 », In Villechenon, Florence, *Intégration économique et management : analyse comparée Union européenne/Mercosur*, Chambre de commerce et d'industrie de Paris, novembre.

Waniez, Philippe, Violette Brustlein. (1997), « L'Uruguay à l'heure du Mercosur », In *Cahiers des Amériques Latines*, p.167-173, no 27.

Yeats, A. (1996), « Does Mercosur's Trade Performance Justify Concerns About The Effects of Regional Trade Arrangements: YES! », In *World Bank, International Trade Division*.

Yeats, A. (1998), "Does Mercosur's Trade Performance Rise Concerns about the Effects of Regional Trade Arrangement?", In *The World Bank Review*, p.1-28, vol 12, no 1.

### **Bibliographie de la Banque inter-américaine de développement**

<http://www.iadb.org/intal/tratados/Mercosurbiblio.htm>

ARAGÃO, José María. *La armonización de políticas en el MERCOSUR*. BID-INTAL, octubre 1991.

BOLDORINI, María Cristina y CZAR DE ZALDUENDO, Susana. "La estructura jurídico-institucional del MERCOSUR después del Protocolo de Ouro Preto". En: *Boletín Informativo*, Techint N° 283. Buenos Aires, julio-setiembre 1995.

CENTURION LOPEZ, Aldo. *La dimensión MERCOSUR*. Asunción, Paraguay : Ed. de la Universidad Católica. 1996.

CZAR DE ZALDUENDO, Susana. "Solución de controversias en el MERCOSUR: Reglamentación del Protocolo de Brasilia", en diario *El Derecho*, Buenos Aires, 29 de marzo de 1999, pág. 2 y ss.

CZAR DE ZALDUENDO, Susana: "Cuarto laudo arbitral del MERCOSUR ¿se afianza la juridicidad?" en diario El Derecho, Buenos Aires, 31 de agosto de 2001.

DAVEREDE, Alberto Luis. "El sistema de solución de controversias en el MERCOSUR". Diario *La Ley* de Buenos Aires, 29 de abril de 1992.

DRUMMOND, María Claudia. "Criação, Consolidação e Desdobramentos do MERCOSUL". En: *Advogado: Desafios e Perspectivas*, p. 13. Brasília : Conselho Federal da OAB, 1997.

FARIA WERTER, R. "Defesa da Concorrencia no MERCOSUL". Senado Federal, Estudos da Integração, 1º Volume. Brasília, 1992.

FERNANDEZ REYES, J.: "Evaluación de los mecanismos de solución de controversias en el MERCOSUR", en Revista de Derecho del MERCOSUR, Ed. La Ley, Buenos Aires, agosto 2000.

FERRER, Aldo. "Los dos modelos de MERCOSUR". En: revista *Encrucijada*, p. 8. Universidad de Buenos Aires. Noviembre, 1997.

GINESTA, Jacques. "Uruguay: el Tratado, sus circunstancias y sus consecuencias". *CAP*, publicación de la Asociación de Ciencia Política y Relaciones Internacionales del Uruguay, N° 50, año VIII, pp. 22 y ss. Enero-julio 1991.

GONZALEZ, FLAVIO FLOREAL. "El laudo y las limitaciones del sistema de solución de controversias del MERCOSUR", en diario *La Ley*, Buenos Aires, 27 de agosto de 1999, pág. 1 y ss.

GROS ESPIELL, Héctor. "El Tratado de Asunción y algunas cuestiones jurídicas que plantea". *Revista de Informação Legislativa*, Senado Federal do Brasil, pp. 203 y ss. Julio-septiembre, 1991.

HALPERIN, Marcelo. "El reto de la 'nueva' integración: objetivos e instrumentos para la consolidación del MERCOSUR". *Integración Latinoamericana* N° 175, pp. 32-40. BID-INTAL, Enero-febrero, 1992,

\_\_\_\_\_. "Una fotografía del MERCOSUR: el laudo arbitral del Primer Tribunal Ad-Hoc", en diario *La Ley*, suplemento Actualidad, 6 de julio de 1999, pág. 2.

INTAL. *Informe MERCOSUR*, julio-diciembre 1997, año 2, Informe Número 3.

\_\_\_\_\_. *Informe MERCOSUR*, período 1998-1999, año 4, Informe Número 5.

MARMORA, Leopoldo. "El MERCOSUR en perspectiva histórica". *Desarrollo y Cooperación* N° 6/1991, pp. 7 y ss., de la Fundación Alemana para el Desarrollo Internacional – DSE.

PEÑA, Félix. "MERCOSUR: Una idea con fuerza". Mimeo, junio, 1991.

ROSANO, D.H.: "El tercer laudo arbitral del MERCOSUR", en Revista de Derecho del MERCOSUR, Ed. La Ley, Buenos Aires, febrero 2001.

UNIKOWSKY TERUCHKIN, Sonia. "Desafíos da integração do Cone Sul". Revista *Análise Conjuntural*, 1º trimestre 1992. Porto Alegre, Brasil. Mayo, 1992, p. 108 y ss.

**Autres suggestions de bibliographie :**

Bibliographies de l'Instituto para la Integración de America Latina y del Caribe (INTAL)  
<http://www.iadb.org/intal/ingles/i-default.htm>